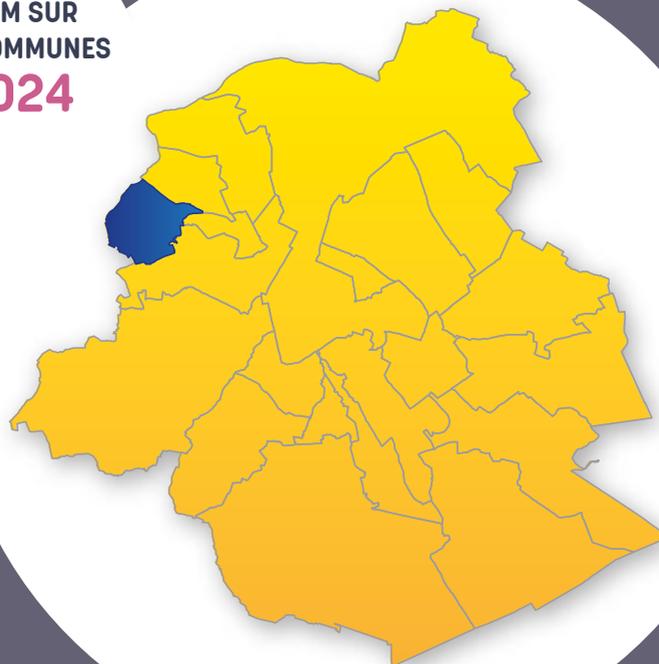


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les communes : Berchem-Sainte-Agathe, Région de Bruxelles-Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS**Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

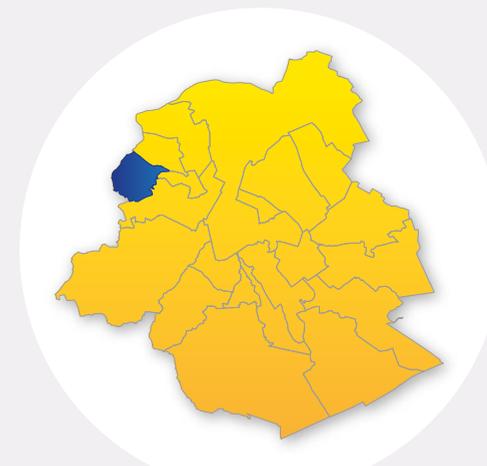
Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

<https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale>

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)



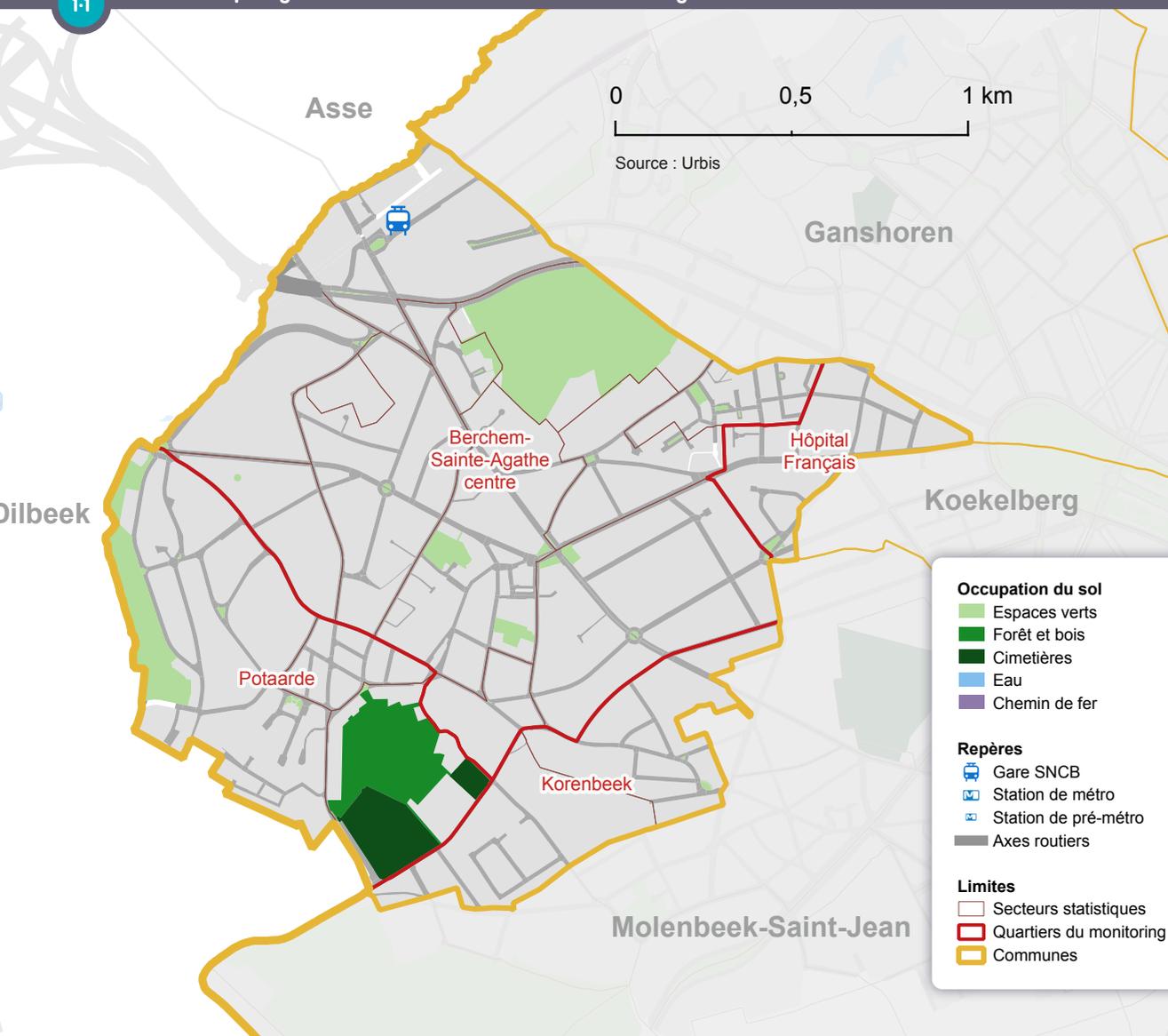
BERCHEM-SAINTE-AGATHE

1. BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4	7. REVENUS	31
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	31
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	5	7.2. Personnes vivant avec une allocation	35
1.3. Enjeux	7	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	36
2. POPULATION	8	8. FINANCES COMMUNALES	37
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	8	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	37
2.2. Évolution et mouvement de la population	9	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	37
2.3. Structure par âge et sexe	11	8.3. Investissements	38
2.4. Nationalités	13	9. LOGEMENT	39
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	39
3. PETITE ENFANCE	16	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	40
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	42
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT	43
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	43
4. ENSEIGNEMENT	19	10.2. Environnement	45
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	11. SANTÉ	49
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	49
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	51
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	22	11.3. Prévention	54
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	55
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	GLOSSAIRE	56
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	25	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS	60
5.4. Caractéristiques des salariés berchemois	27	BIBLIOGRAPHIE	61
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	28		
6.1. Situation générale	28		
6.2. Les spécificités économiques berchemoises	28		
6.3. Migrations d'entreprises	30		

1. BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Berchem-Sainte-Agathe



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Berchem-Sainte-Agathe (3 km², 2 % du territoire régional) est une commune située au nord-ouest de la Région bruxelloise. Elle est bordée à l'ouest par Dilbeek et Asse (Région flamande), au nord-est par Ganshoren, à l'est par Koekelberg et au sud par Molenbeek-Saint-Jean. La commune est traversée par deux axes routiers importants : la chaussée de Gand et l'avenue Charles-Quint.

La **carte de repérage** 1-1 permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du monitoring des Quartiers. La commune de Berchem-Sainte-Agathe compte quatre quartiers : Berchem-Sainte-Agathe Centre, Potaarde, le quartier Hôpital Français (Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean) et Korenbeek (Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean).

Le village de Berchem se développe historiquement autour de l'église Sainte-Agathe et de la route (aujourd'hui rue) de Grand-Bigard. La commune gardera son caractère rural jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. À partir de ce moment-là, Berchem-Sainte-Agathe va connaître une croissance soutenue de sa population, transformant le village rural en commune résidentielle de Bruxelles. Aujourd'hui, l'essentiel de la population se concentre au centre de l'espace communal

- Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).
- Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

(autour de la Place Schweitzer) et à l'est de ce dernier, dans le quartier de l'ancien Hôpital Français (aujourd'hui Centre Hospitalier Valida) ¹⁻²).

La commune, au caractère résidentiel, fait partie de la **deuxième couronne** et dispose d'un parc immobilier relativement diversifié. La quasi-totalité des logements ont été construits après 1920 et près d'un quart, après 1980. À noter que les maisons sont surreprésentées dans la commune. La commune conserve une couverture végétale importante, rappelant son aspect rural de l'époque.

La structure paysagère et urbanistique de la commune peut être subdivisée en trois parties : le quartier Berchem-Sainte-Agathe centre, incluant l'ancien centre villageois et le plateau du Zavelenberg au nord, la partie basse située dans la vallée du Molenbeek au sud, et la partie proche de la Basilique de Koekelberg à l'est.

Le centre et le plateau du Zavelenberg

Le plateau du Zavelenberg, situé au nord de la commune en face de la zone commerciale et industrielle circonscrite entre l'avenue Charles-Quint et la ligne de chemin de fer, a conservé son aspect rural. Il forme un vaste espace vert de haute valeur biologique, disposant à la fois du statut de réserve naturelle et de site classé. Cette zone naturelle est traversée par la Promenade Verte.

Dans le centre de la commune, entre l'ancienne église Sainte-Agathe et la Place Schweitzer, l'urbanisation a débuté vers la fin du 19^e siècle, initialement sous la forme de quelques résidences secondaires, et s'est accélérée après la Première Guerre mondiale. Le parc de logements se compose actuellement d'appartements, de maisons mitoyennes et bel-étages et de villas.

C'est dans le quartier Berchem-Sainte-Agathe Centre qu'on retrouve les quartiers de logements sociaux. La Cité Moderne, au nord-est, comprend une cité-jardin datant de l'entre-deux-guerres mêlés à des logements sociaux plus récents. Les immeubles à appartements du Hunderenveld, à la frontière avec Dilbeek, complète l'offre en logements sociaux de la commune (8 logements sociaux pour 100 ménages privés) qui s'avère être légèrement au-dessus de l'offre régionale (7 pour 100).

Partie basse située dans la vallée du Molenbeek

Cette partie comprend les quartiers résidentiels Potaarde et Korenbeek, situés dans le sud et le sud-ouest de la commune. Moins densément peuplés, ils comptent aussi, en comparaison avec l'est de la commune, davantage de maisons à trois façades et unifamiliales. À l'ouest, on retrouve des espaces verts, comme le site naturel du Kattedroek (en bordure de la Flandre) et le Bois du Wilder (près du cimetière de Berchem-Sainte-Agathe).

Quartiers de l'est bordant le plateau de la Basilique de Koekelberg

La partie est de la commune jouxte la Basilique de Koekelberg et est principalement constituée par des maisons unifamiliales. On y trouve également certains buildings plus récents, des maisons bel-étages et mitoyennes ainsi que des immeubles à appartements généralement de petite taille. Les rues ont conservé un caractère vert et le quartier se trouve à proximité du parc Elisabeth qui entoure la Basilique de Koekelberg. La rénovation complète et l'extension de l'ancien Hôpital Français ont donné naissance à un centre de réadaptation neuro-locomotrice et gériatrique (le Centre Hospitalier Valida) le plus important de la Région bruxelloise. Celui-ci accueille notamment un grand nombre de patients des communes de la périphérie.

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Depuis le milieu des années 1990, la **population** de la commune a crû de manière continue à Berchem-Sainte-Agathe, comme en Région bruxelloise. Entre 2012 et 2022, la population berchemoise a augmenté de 10 % (+2 367 habitants), soit un rythme plus important qu'à l'échelle régionale (+7 %). La dynamique migratoire de la commune est un peu plus faible qu'à l'échelle de la Région.

En 2022, la commune de Berchem-Sainte-Agathe compte officiellement 25 298 habitants, soit 2 % de la population en Région bruxelloise. Ce, sans compter la **population non officielle** qui se trouve sur le territoire, qui, au vu des indicateurs disponibles, semble présente sur le territoire (d'une façon moindre que dans les communes du **croissant pauvre**, mais néanmoins supérieure aux communes du sud-est).

Du point de vue de la **structure par âge**, la population de la commune se distingue de la population régionale par une surreprésentation des enfants et adolescents et par une très nette sous-représentation des jeunes adultes (25-39 ans). Aujourd'hui, un quart de la population est âgé de moins de 18 ans. Néanmoins, la part des personnes âgées (65 ans et plus) dans la population communale reste supérieure à celle de la Région.

Les familles (monoparentales ou non) avec enfants sont nettement plus présentes dans la commune qu'au sein de la Région, à l'inverse des **ménages** constitués de personnes isolées. Entre 2012 et 2022, les nombres de ménages de grande taille ont évolué de façon très importante.

Les personnes de **nationalité** étrangère représentent 20 % de la population (une proportion inférieure à celle de la Région). Ces dernières sont moins souvent issues de pays de l'**UE-14 (hors Belgique)** ou de l'OCDE qu'au niveau régional. Les ressortissants des nouveaux Etats membres

(UE-13) sont en revanche surreprésentés au sein de la population étrangère de la commune. Le nombre de Roumains a augmenté de façon significative et représente la première nationalité étrangère dans la commune depuis plus années, devant les Marocains. La part de ressortissants africains, et en particulier nord-africains, dans la population étrangère est plus importante à Berchem-Sainte-Agathe qu'au sein de la Région. La population étrangère de la commune est donc moins issue de pays pour lesquels l'émigration vers la Belgique est davantage le fait d'une population plus aisée, entre autres de travailleurs internationaux hautement qualifiés.

Profil socioéconomique

La commune de Berchem est caractérisée par une population de classe moyenne. Le niveau médian de **revenu** correspond à la médiane bruxelloise, et les inégalités de revenu sont un peu plus faibles dans la commune. Il existe néanmoins des inégalités socio-spatiales qui opposent par exemple les quartiers plus aisés du sud de la commune aux quartiers plus centraux ou composés de logements sociaux.

En termes d'évolution, on note une diminution des revenus au cours de la période 2009-2019 : celle-ci s'observe dans l'ensemble des secteurs statistiques de la commune.

Certains indicateurs communaux du **marché du travail** sont, au regard de la situation régionale (qui est défavorable), légèrement mieux positionnés : le **taux d'activité** et le **taux d'emploi** y sont supérieurs, le **taux de chômage** y est inférieur.

Néanmoins, la part de personnes qui vivent avec un **salaire faible à moyen**, tout comme celles qui vivent avec un **revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale**, est aussi importante qu'au sein de la Région. Si la part de la population (18-64 ans) qui bénéficie d'allocations de chômage ou d'insertion a diminué entre 2011 et 2021³, elle a néanmoins moins diminué qu'au niveau régional. Aujourd'hui, la part de la population qui bénéficie de ces allocations⁴ s'élève à 9,1 % (contre 8,5 % pour la Région). Le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale a presque doublé et leur part dans la population a augmenté, bien que celle-ci reste inférieure à celle observée à l'échelle de la Région. Une plus grande part de la population de 65 ans et plus perçoit la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) aujourd'hui (10 %) qu'en 2011 (6 %). Enfin, un quart de la part de la population bénéficie du statut de l'intervention majorée pour le remboursement des soins de santé.

Les **inégalités de genre** sur le marché du travail sont importantes à Berchem-Sainte-Agathe (à l'image d'autres communes bruxelloises). Les hommes déclarent des revenus supérieurs, quelle que soit la situation familiale. La différence de **taux de chômage** entre les hommes et

les femmes (en défaveur des femmes) est plus importante dans la commune qu'au sein de la Région. Les femmes sont fréquemment occupées à temps partiel dans la commune.

Parmi les **travailleurs qui travaillent à Berchem-Sainte-Agathe**, on trouve proportionnellement davantage d'indépendants et davantage d'employés qu'en Région bruxelloise. Les emplois ouvriers et les fonctionnaires sont par contre moins représentés, entre autres car la commune n'accueille pas d'administrations supra-locales importantes. Certains pôles d'activités relativement importants présents sur le territoire de la commune (centre commercial, centre hospitalier de revalidation) ont un impact sur la structure de l'emploi : l'emploi dans le commerce et dans la santé sont surreprésentés dans la commune.

Les finances de la commune sont en partie influencées par la situation socio-économique des habitants, mais aussi par les impôts additionnels sur le foncier, par les subsides dont bénéficie la commune, par les choix réalisés en matière de dépense etc. À Berchem-Sainte-Agathe, entre 2015 et 2020, le budget ordinaire de Berchem-Sainte-Agathe a été tantôt excédentaire, tantôt déficitaire. Les recettes par habitant provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à Berchem-Sainte-Agathe sont légèrement plus élevées que dans les 19 communes réunies, ce qui est en partie dû à un taux des additionnelles à l'IPP plus élevé que la moyenne des 19 communes. Par contre, le rendement des additionnels sur le précompte immobilier est plus faible à Berchem-Sainte-Agathe que la moyenne des communes bruxelloises.

Comme déjà mentionné, Berchem-Sainte-Agathe est une commune où les familles avec enfant(s) sont fort présentes. Ces **familles avec enfant(s)** sont confrontées à certaines difficultés. Des difficultés matérielles d'abord, puisqu'un cinquième des naissances berchemoises survient dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail. Ensuite, car le taux de couverture de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est plus bas que le taux régional, et que le nombre de places d'accueil a même diminué entre 2015 et 2020. Enfin, l'offre scolaire, au vu du nombre d'enfants dans la commune, est faible. En conséquence, seuls 30 % des enfants berchemois sont scolarisés dans leur commune de résidence.

Le **profil scolaire des Berchemois** est sensiblement similaire à celui de l'ensemble des jeunes Bruxellois. Un tiers des Berchemois suivant un enseignement secondaire (2^e et 3^e degré) sont inscrits dans l'enseignement général, et le taux de retard scolaire est similaire à celui de la Région : il concerne tout de même 19 % des élèves du secondaire.

De manière générale, en termes de **logement**, les prix de l'immobilier et des loyers restent très légèrement plus bas à Berchem-Sainte-Agathe qu'au niveau de la Région. Les logements sont assez récents. Le prix de vente médian des appartements augmente plus rapidement à Berchem-Sainte-Agathe que la médiane régionale. Le parc de logements sociaux est légèrement plus développé dans la commune que dans l'ensemble de la Région.

3 Entre autres, car l'accès à ces allocations a été modifié en 2015. Plusieurs réformes du droit aux allocations de chômage et plus particulièrement des allocations d'insertion ont été adoptées, dans le sens d'un durcissement des conditions d'accès à ces allocations.

4 Il ne s'agit pas du taux de chômage. Le taux de chômage (2019) est de 15,3 % à Berchem-Sainte-Agathe.

Du point de vue de la **qualité de l'environnement**, la commune semble relativement épargnée par la pollution sonore ou atmosphérique. Par ailleurs, le territoire accueille des espaces verts qui permettent à la commune d'être assez peu carencée en espaces de ce type.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** des femmes à la naissance est légèrement plus élevée à Berchem-Sainte-Agathe qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. Néanmoins, la mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est plus élevée qu'en Région bruxelloise, et ce pour les deux sexes.

Les Berchemois participent de la même manière que les Bruxellois dans leur ensemble aux principaux programmes de dépistages du cancer : la participation est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Le taux de couverture de l'offre en lits en maison de repos (MR) et maison de repos et de soin (MRS) est légèrement supérieur à Berchem-Sainte-Agathe que pour l'ensemble de la Région. Les hommes de 65 ans et plus vont plus fréquemment vivre dans une MR / MRS que l'ensemble des hommes du même âge à Bruxelles. Par ailleurs, les bénéficiaires d'une intervention majorée sont indéniablement surreprésentés dans les MR(S), encore plus à Berchem-Sainte-Agathe que dans la Région dans son ensemble.

1.3. ENJEUX

Plusieurs enjeux se dégagent de l'aperçu statistique de la commune de Berchem-Sainte-Agathe.

Des évolutions démographiques à accompagner

La population de la commune a augmenté de façon significative depuis 2015, à l'exception des années concernées par la crise du Covid. Cette croissance s'est accompagnée d'un rajeunissement de la population et d'une augmentation des effectifs de certains groupes d'âge, dont les enfants et les adolescents. On remarque par ailleurs une forte croissance des ménages de grande taille.

Ces évolutions surviennent dans une commune où le taux de couverture des places en crèche et la capacité d'accueil scolaire relative (pour le primaire et le secondaire) sont faibles. Les défis en termes d'infrastructures publiques, par exemple de places en milieux d'accueil pour la petite enfance et d'offre scolaire, restent donc d'actualité pour la commune. En parallèle, si la part de personnes âgées dans la population a légèrement diminué dans la commune, celle-ci

reste supérieur à la valeur régionale, et les personnes âgées ont augmenté en nombre, ce qui multiplie le type de besoins dans la commune.

La multiculturalité et l'augmentation du nombre de personnes de nationalité étrangère sont également à prendre en compte au niveau des besoins de la population.

Une population qui se précarise

La commune a connu (jusqu'en 2017 et de nouveau en 2020) une augmentation du nombre et de la part de bénéficiaires d'un RIS⁵.

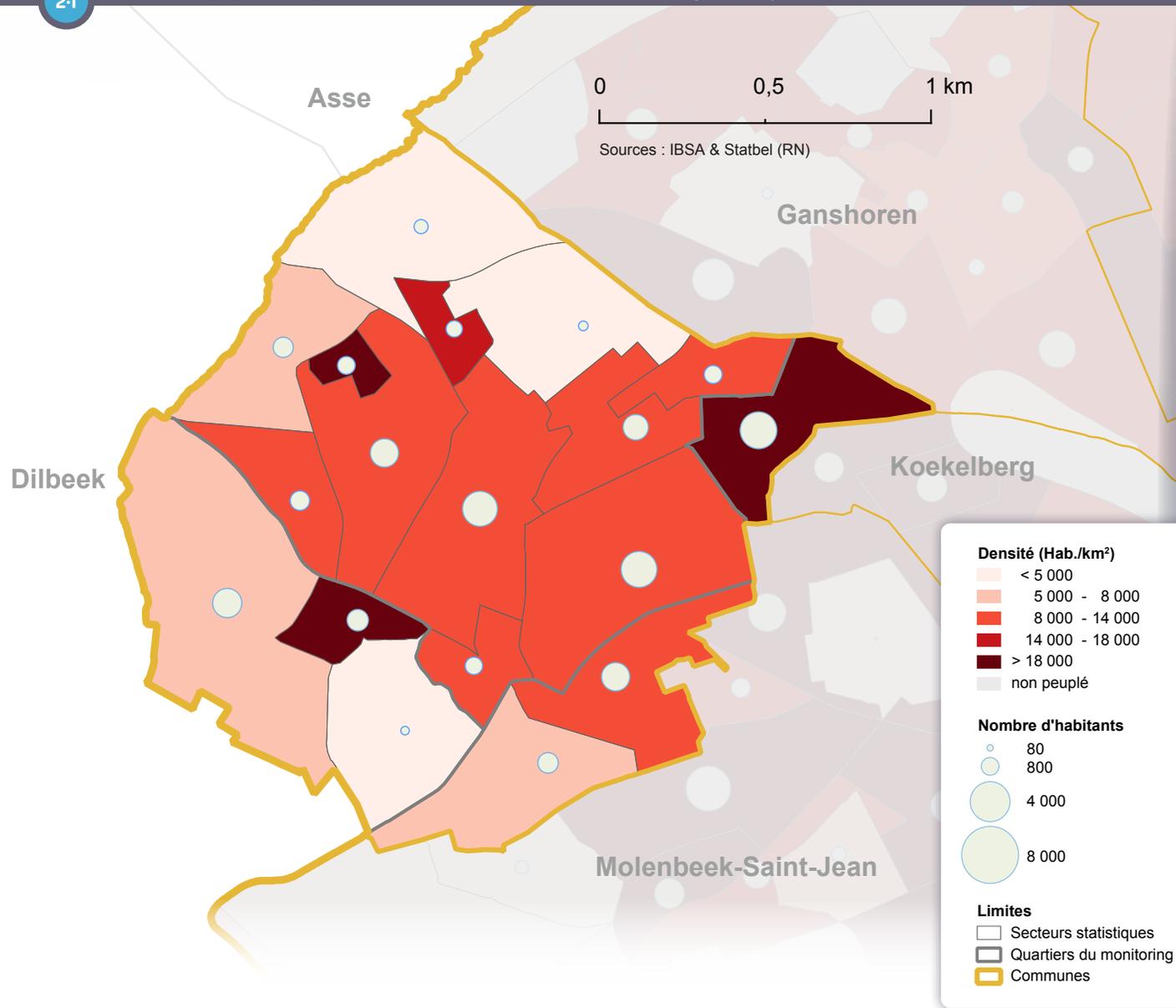
La part de personnes âgées bénéficiant de la GRAPA est aussi en augmentation. Par ailleurs, tous les secteurs statistiques de la commune connaissent une baisse du revenu médian après impôt par habitant. On peut donc conclure que la commune connaît une précarisation progressive de sa population. Cette précarisation observée peut résulter de l'évolution de la situation des anciens habitants de la commune, mais aussi de l'arrivée (depuis l'étranger, mais aussi depuis d'autres communes bruxelloises ou belges) de ménages plus fragilisés.

Les défis relatifs aux infrastructures concernent donc aussi l'offre de logements accessibles à tous, dans un contexte de croissance démographique, mais aussi d'augmentation des prix de l'immobilier dans la commune et de précarisation de la population.

⁵ Cette augmentation est en partie due à une modification des conditions d'accès aux allocations de chômage. Néanmoins, quelle qu'en soit la cause, cette augmentation a des conséquences pour la commune.

2. POPULATION

2.1 Densité de population par secteur statistique, Berchem-Sainte-Agathe, 1^{er} janvier 2021

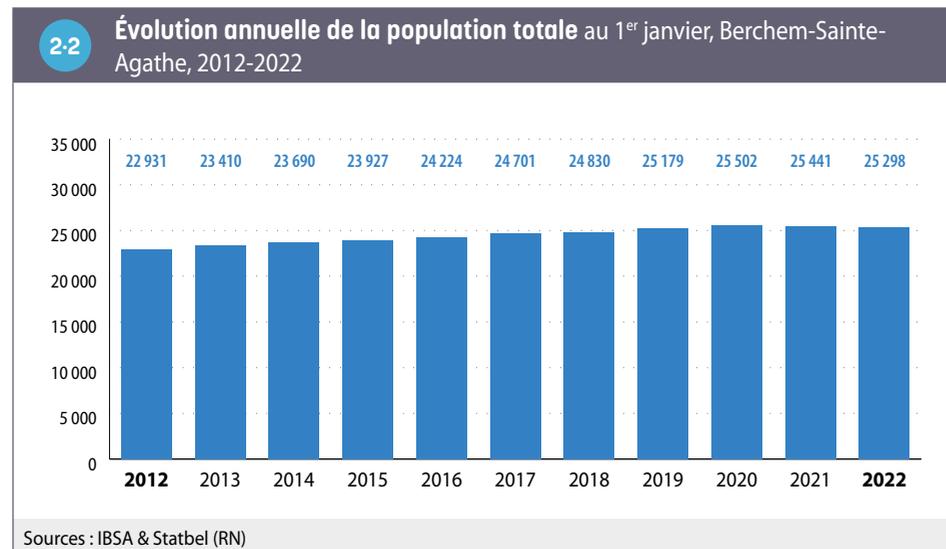


2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Berchem-Sainte-Agathe compte officiellement 25 298 habitants, soit 2,1 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 8 575 habitants au km². La commune est plus densément peuplée que la Région dans son ensemble (7 528 hab/km² au 01/01/2022). La densité de population varie au sein du territoire berchemois ^{2.1}. Trois **quartiers** apparaissent en effet plus densément peuplés : le secteur statistique Monnet constitué de hauts bâtiments à appartement, le quartier de l'Hôpital français (est de la commune) et le **secteur** de la rue Louis de Smet, tous les deux constitués de bâtis mixtes (maisons unifamiliales, petits et moins petits immeubles à appartements). D'autres espaces sont par contre très peu densément peuplés : le bois du Wilder et le cimetière au sud de la commune, la réserve naturelle du Zavelenberg et le zoning commercial (Basilix) au Nord-Ouest. Un Berchemois sur six vit dans un quartier où la densité de population est supérieure à 20 000 habitants au km².

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

En dix ans (entre le 01/01/2012 et le 01/01/2022), la population a augmenté de près de 2 370 habitants, soit une croissance de 10 % **2-2**. Cette augmentation est plus importante que celle de la population bruxelloise dans son ensemble (+7 % au niveau régional).



Entre le début 2012 et la fin de 2019, la croissance de la population a été constante (même si à des vitesses différentes). La croissance démographique de la commune était globalement supérieure à celle de la Région. Par contre, les années 2020 et 2021 ont été des années de recul démographique (-0,2 % en 2020 et -0,6 % en 2021), ce qui n'a pas été le cas au sein de la Région.

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs **2-3** :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

À Berchem-Sainte-Agathe, comme dans la Région, **le solde naturel** est positif (+136) en 2021. Ceci signifie que le nombre de naissances (328) est supérieur au nombre de décès (192). En proportion de la population, le solde naturel à Berchem-Sainte-Agathe en 2021 est de 5,4 ‰. Il s'agit d'une valeur proche à celle de la Région (5,6 ‰). Les taux de natalité (12,9 ‰) et de mortalité (7,6 ‰) sont également sensiblement les mêmes que dans la Région.

2-3 Mouvement de la population en 2021

	Berchem-Ste-Agathe		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances	328	12,9 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	192	7,6 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	136	5,4 ‰	6 841	5,6 ‰
Mouvement migratoire interne				
Entrées	1 767	69,7 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	2 106	83,0 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-339	-13,4 ‰	-21 051	-17,2 ‰
Mouvement migratoire international				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	349	13,8 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	160	6,3 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	241	9,5 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	35	1,4 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	108	4,3 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	125	4,9 ‰	9 327	7,6 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population	-143	-0,6 ‰	2 667	0,2 ‰
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022)		1,0 ‰		0,7 ‰

Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

La commune de Berchem-Sainte-Agathe se distingue par contre de la Région dans son ensemble du point de vue des soldes migratoires.

À Berchem-Sainte-Agathe, **le solde migratoire interne** (relatif aux migrations avec les communes belges) est négatif en 2021. Un solde négatif correspond à une situation dans laquelle plus d'habitants quittent la commune pour une autre commune belge qu'il n'y a d'habitants faisant le chemin en sens inverse. Le solde migratoire interne, rapporté à la population, est moins négatif à Berchem-Sainte-Agathe (-13,4 ‰) que pour la Région (-17,2 ‰). Ceci s'explique par le fait que les habitants de la commune ont moins tendance que les Bruxellois à quitter leur commune pour aller vivre dans une autre commune belge, même si la commune se montre aussi moins attractive pour les habitants des autres communes belges. Le graphique **2-4** permet de constater que le solde migratoire interne est très variable d'une année à l'autre et est positif certaines années.

Le solde migratoire international (relatif aux migrations avec l'étranger) est positif à Berchem-Sainte-Agathe, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées dans la commune (349) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté la commune

pour s'installer à l'étranger (241)⁶. Ce solde positif pour la commune (+4,3 ‰) est toutefois nettement plus faible que celui de la Région (+13,9 ‰). La commune est, moins que d'autres au sein de la Région, une porte d'entrée pour l'immigration internationale.

À Berchem-Sainte-Agathe comme à l'échelle de la Région bruxelloise, la crise du Covid a impacté les mouvements démographiques naturels et les migrations ^{2.4}. Le solde naturel a été moins important en 2020 (+57) que lors des années précédentes (+152 en moyenne entre 2012 et 2019). Ceci s'explique par une augmentation importante du nombre de décès (197 décès en 2019 contre 298 en 2020, soit x 1,5) alors que le nombre de naissances est, lui, resté quasiment identique (356 en 2019 contre 355 en 2020).

Concernant les mouvements migratoires aussi, l'année 2020 a été particulière. Au niveau des migrations internes, on constate une diminution du nombre d'immigrations et quasi-stabilité des émigrations. Le solde migratoire interne est donc devenu négatif en 2020 (-208), alors qu'il était positif en 2019 (+32). Ce solde reste négatif en 2021.

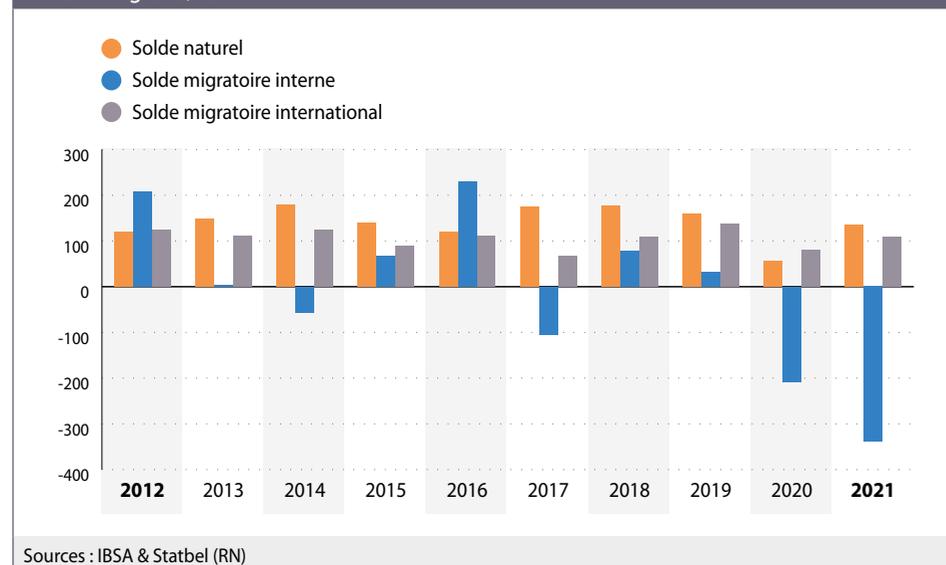
Les migrations internationales ont également été moins intenses. Ici aussi, les immigrations ont baissé plus fortement que les émigrations. Si le solde migratoire international reste positif en 2020 comme en 2019, il a toutefois diminué (passant de +138 en 2019 à +81 en 2020). En 2021, il n'est pas encore revenu au niveau de 2019 ^{2.4}.

Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent, mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle, car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement⁷. En ce qui concerne les naissances, en 2019, 6 naissances ne sont pas enregistrées dans le Registre de population officielle à Berchem-Sainte-Agathe (soit 2 % des naissances, contre 3 % à l'échelle de la Région). En outre, au cours de l'année 2021, 140 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS (SPP IS). En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est largement inférieure à Berchem-Sainte-Agathe (0,6 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Au vu de ces indications, les personnes sans-papiers semblent moins présentes à Berchem qu'en moyenne bruxelloise, mais sont néanmoins plus présentes que dans les communes du sud-est. Selon une estimation du KCE (2015)⁸, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %.

2.4

Évolution annuelle des soldes naturel et migratoires, Berchem-Sainte-Agathe, 2012-2021



6 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

7 La différence entre le nombre de naissances constatées sur base des bulletins de naissance et celles reprises au Registre national peut correspondre à plusieurs situations. Si la mère n'est pas inscrite au Registre national (par exemple si elle ne dispose pas de titre de séjour), la naissance sera comptabilisée dans les Bulletins de naissance, mais pas au Registre national. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, elle ne donnera pas à un enregistrement dans les Bulletins de naissance, mais sera inscrite au Registre national.

8 Roberfroid D. *et al*, 2015.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune de Berchem-Sainte-Agathe a une population un peu plus âgée que la population bruxelloise dans son ensemble. L'âge moyen au 1^{er} janvier 2022 y est de 38,4 ans, contre 37,8 ans, et la part de seniors (15,6 %) y est également supérieure à la moyenne régionale (13,1 %) **2-5**.

Néanmoins, la part d'enfants de 0 à 17 ans (25,1 %) est également plus élevée qu'au sein de la Région (22,4 %). Les 18-64 ans constituent donc une part de la population plus faible que dans le reste de la Région.

Par ailleurs, la population de la commune a tendance à rajeunir. Entre 2012 et 2022, l'âge moyen a diminué, la part de 0-17 ans a augmenté et la part de seniors a diminué. Il s'agit de tendances qui (sauf le recul de la part des seniors) ne s'observent pas pour la Région au cours de cette période **2-6**.

Enfin, la proportion d'hommes est moins importante à Berchem-Sainte-Agathe qu'à l'échelle de la Région **2-6**. De façon générale, cette situation est à mettre en lien avec :

- L'âge de la population communale. Il naît généralement un peu plus de garçons que de filles. Ce rapport s'atténue puis s'inverse au cours des âges de la vie, les femmes étant finalement largement majoritaires parmi les seniors. L'espérance de vie des femmes est donc plus longue : à chaque âge de la vie, les hommes meurent plus que les femmes. Une population plus âgée est donc souvent plus féminine.
- La présence de populations issues de certaines immigrations. Certaines migrations sont davantage le fait d'hommes que de femmes et elles concernent par ailleurs plutôt des jeunes adultes.

À Berchem-Sainte-Agathe, on compte 54 hommes pour 100 femmes chez les plus de 80 ans. Mais, dans la commune, il existe aussi un déséquilibre entre les sexes à d'autres âges. Chez les 35-39 ans aussi, les hommes sont moins nombreux (83 hommes pour 100 femmes). Il s'agit d'une particularité de la commune.

2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022							
	Berchem-Sainte-Agathe				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	5 391	23,5	6 353	25,1	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	13 851	60,4	15 000	59,3	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	3 689	16,1	3 945	15,6	153 716	13,5	160 116	13,1
Total	22 931	100	25 298	100	1 138 854	100	1 222 637	100

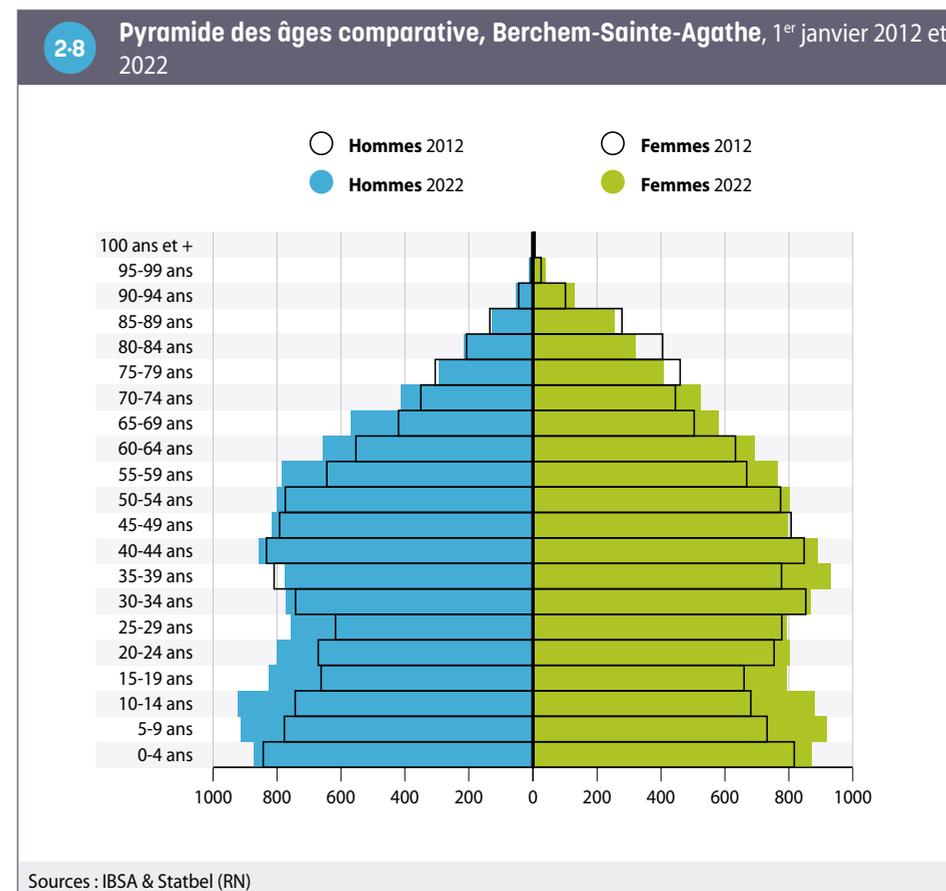
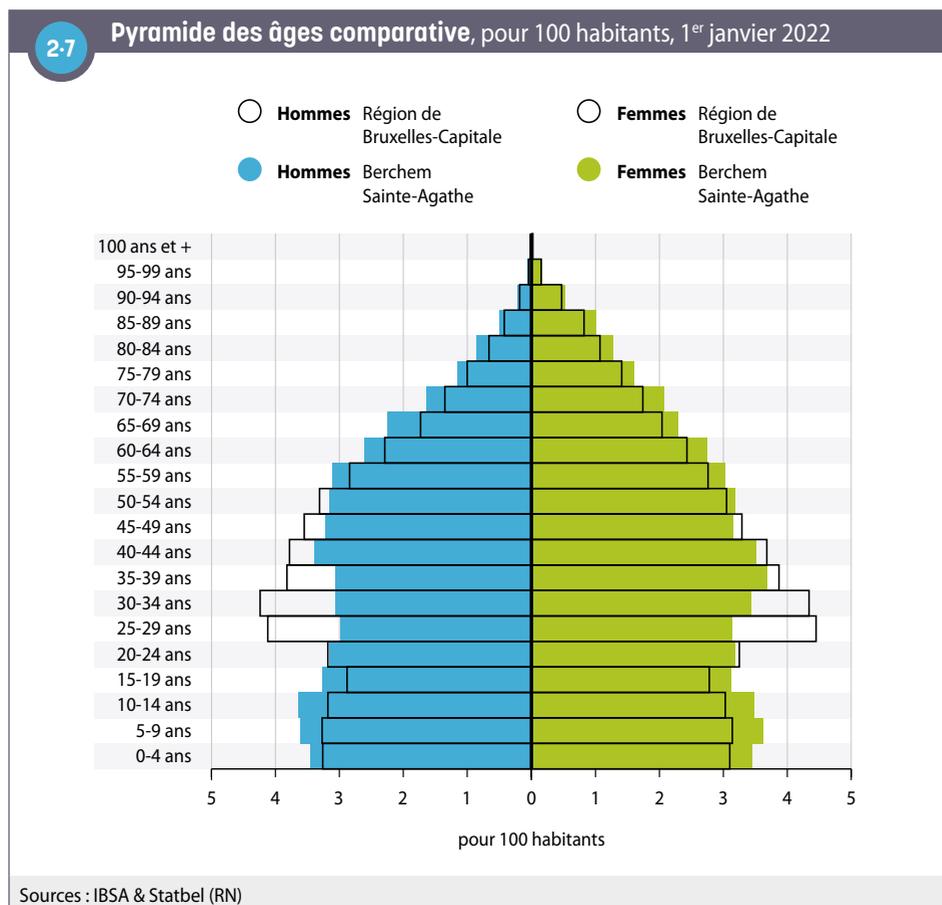
Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022			
	Berchem-Sainte-Agathe		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	39,2	38,4	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	37,6	37,4	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	40,6	39,5	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	32,7	29,4	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	91,0	93,5	94,3	96,5

Sources : IBSA & Statbel (RN)

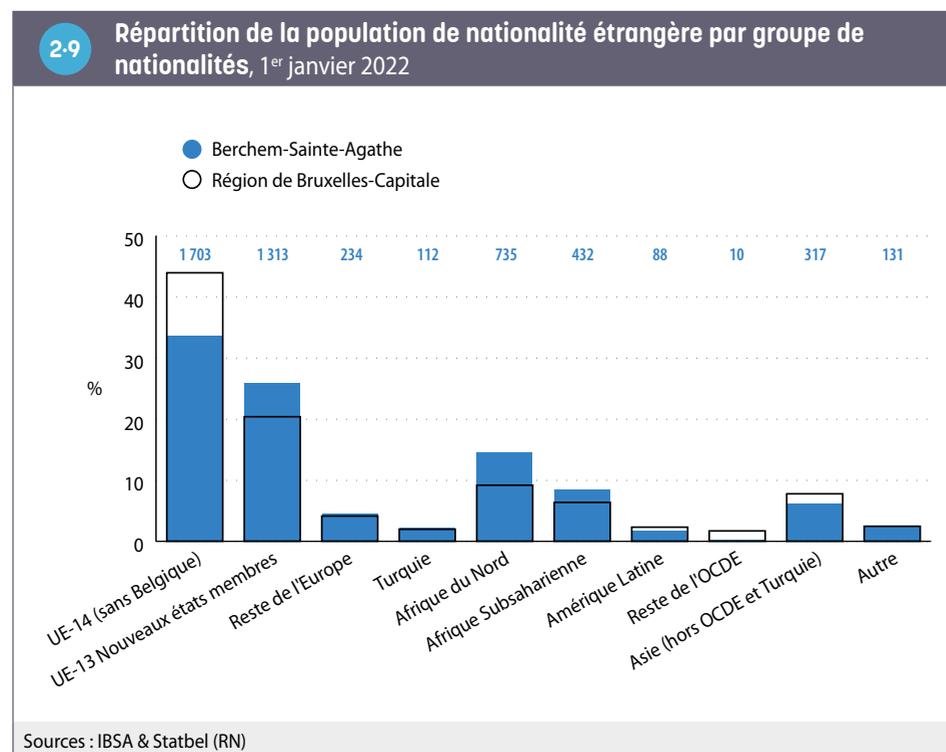
La première pyramide des âges comparative **2-7** permet de constater plusieurs spécificités de la commune par rapport à la Région dans son ensemble. Tout d'abord que les enfants et jeunes de moins de 20 ans y sont plus représentés. Ensuite, les jeunes adultes (25 à 39 ans) sont moins présents dans la commune que dans la Région dans son ensemble. Cela indique un nombre moyen d'enfants par adulte en âge de procréer plus important dans la commune. Par ailleurs, comme déjà mentionné, on observe des déséquilibres entre les sexes qui n'apparaissent pas ou pas autant pour la Région (par exemple chez les 30-39 ans). Enfin, les seniors apparaissent plus représentés dans la commune.

La deuxième pyramide **2-8** permet de comparer la situation de la commune entre 2012 et 2022. On peut y constater que l'évolution de la population sur les dix dernières années a concerné de façon importante les 5-19 ans, dont le nombre a augmenté de +23 %. La croissance des 20-29 ans (+12 %) est bien plus le fait de jeunes hommes (+21 %) que de jeunes femmes (+4 %), ce qui est éventuellement à mettre en lien avec le profil des migrants (plus souvent des jeunes hommes). Même si la part des seniors a légèrement diminué dans la commune (voir plus haut), leur nombre a augmenté (+7 %). Cette augmentation est davantage le fait d'hommes que de femmes. Les augmentations les moins importantes concernent les 30-54 ans.

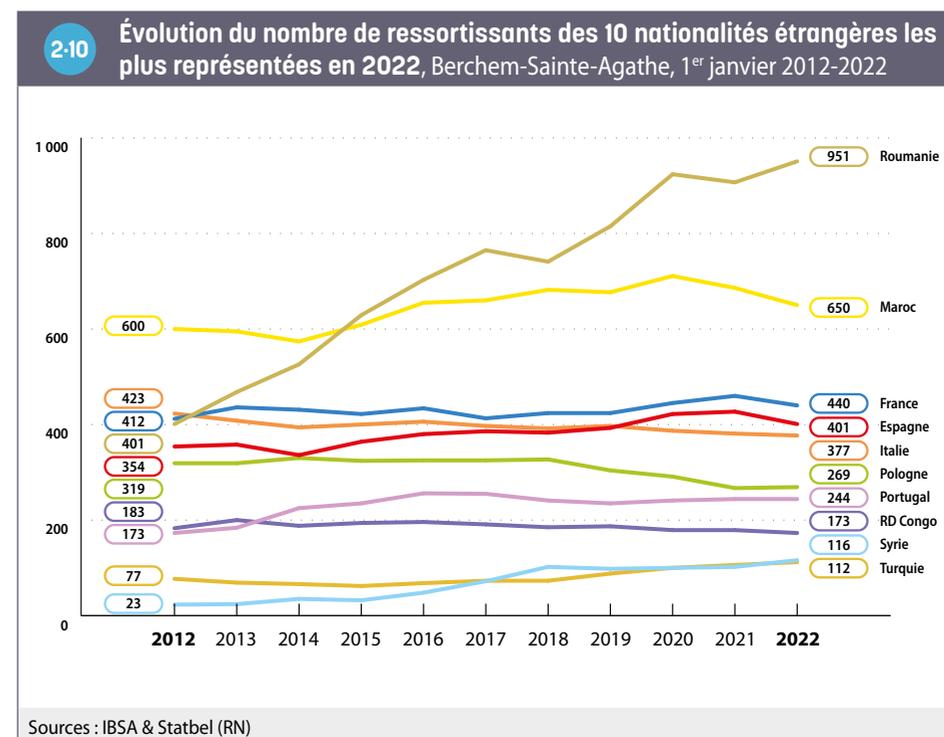


2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 5 075 personnes, soit 20 %, ont une nationalité étrangère. C'est moins qu'à l'échelle de la Région (36 %). La part de la population étrangère a légèrement augmenté par rapport à 2012 (19,3 %). Cette population étrangère de la commune est essentiellement (à 59 %) composée de ressortissants de l'Union européenne (34 % de ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique) et 25,9 % de ressortissants de l'UE-13) ^{2.9}. À l'échelle de la Région, les ressortissants de l'UE-14 sont nettement plus représentés (44 %), et ceux de l'UE-13 le sont moins (20 %). Berchem-Sainte-Agathe se distingue également par une part de ressortissants africains, et en particulier nord-africains, dans la population étrangère plus importante qu'au sein de la Région.



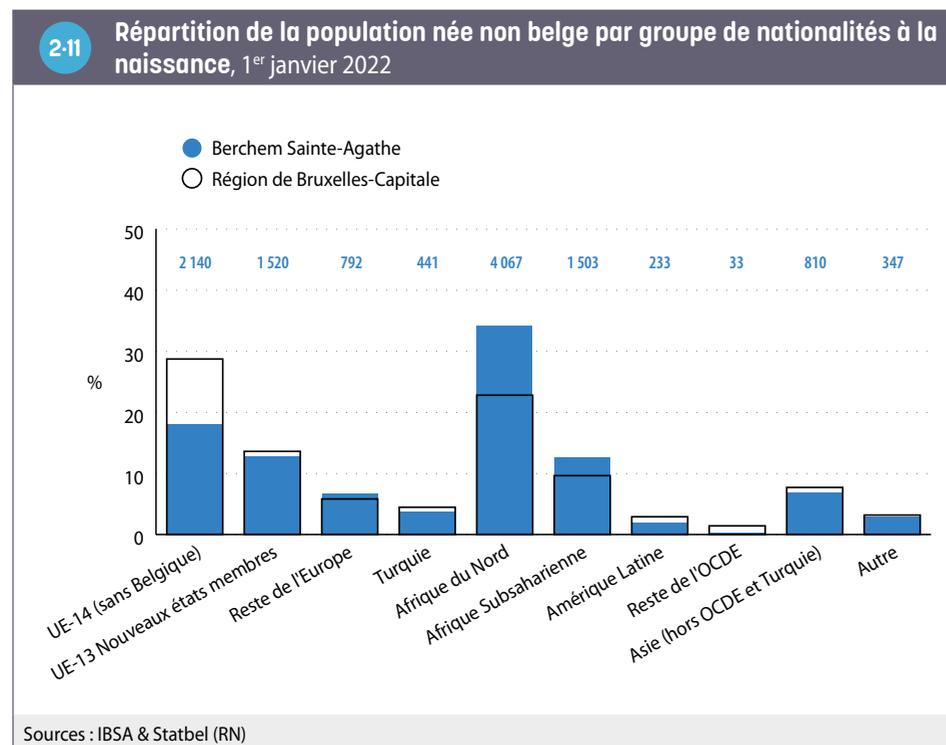
La population étrangère de la commune est composée à près de 19 % de Roumains en 2022, principale nationalité étrangère dans la commune. Il s'agit d'une composante de la population, qui a par ailleurs connu une croissance importante ^{2.10}. Entre 2012 et 2022, leur nombre a été multiplié par plus de 2,4 et ils ont dépassé en nombre les Marocains depuis 2015. À trois exceptions près (Syriens, Turcs et Portugais), les nombres de ressortissants des autres principales nationalités de la commune n'ont pas fortement évolué en 10 ans. Depuis 2012, l'évolution la plus marquante concerne l'apparition dans la commune d'une petite communauté syrienne. Les Syriens n'étaient que 23 en 2012, ils sont aujourd'hui 116 : leur nombre a été multiplié par cinq. La guerre en Syrie, débutée en 2011⁹, est bien entendu la cause de l'augmentation du nombre de ces ressortissants sur le territoire de la commune et en général en Région bruxelloise.



⁹ Ce conflit s'est traduit par une augmentation importante des premières demandes d'asile de ressortissants syriens en 2015. Cette augmentation a conduit à la saturation des dispositifs d'accueil et à la « crise de l'accueil » de 2015.

Il faut garder à l'esprit que l'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 20 % des Berchemois sont de nationalité étrangère actuellement, 47 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population actuellement belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, il y a cinq fois et demi plus de Berchemois *nés avec une nationalité* d'Afrique du Nord qu'il n'y a de personnes avec *une nationalité nord-africaine*. Les habitants nés avec la nationalité turque sont eux quatre fois plus nombreux que les ressortissants turcs.

L'analyse de la nationalité à la naissance permet de constater l'importance de la population d'origine nord-africaine **2-11**. Les Berchemois nés avec une nationalité nord-africaine composent 34 % des personnes nées avec une nationalité étrangère et 16 % de la population totale de la commune **2-7**.

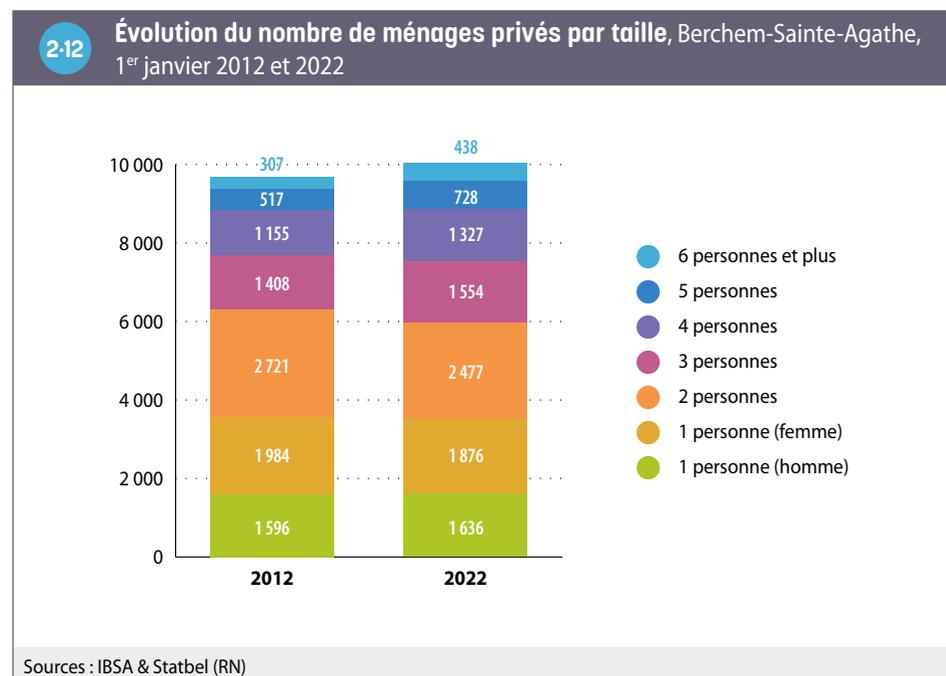


2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Berchem-Sainte-Agathe compte 10 036 ménages privés, soit 348 de plus qu'en 2012. En 2022, les isolés composent 35 % des ménages de la commune. Les ménages de 4 personnes et plus composent le quart des ménages de la commune.

Entre 2012 et 2022, la croissance du nombre de ménages (+4 %) est inférieure à la croissance de la population (+10 %). La taille des ménages a donc augmenté, à l'inverse de ce qui s'observe pour le reste de la Région. Les évolutions du nombre de ménages varient selon leur taille. Alors que les ménages d'isolés connaissent des évolutions faibles (à la hausse pour les hommes isolés (+3 %) et à la baisse pour les femmes isolées (-5 %)), les ménages de grande taille présentent des évolutions importantes. Le nombre de ménages de 5 personnes augmente de +41 % et les ménages de 6 personnes et plus augmentent de +43 %. L'importance de cette augmentation des nombres de grands ménages est assez exceptionnelle dans la Région. Ces ménages de 5 et 6 personnes et plus augmentent de 19 % et 11 % au sein de la Région. Berchem-Sainte-Agathe est la commune bruxelloise où l'augmentation des ménages de 6 personnes et plus est la plus importante [2-12](#).

La part d'isolés observée à Berchem-Sainte-Agathe (35 %) est inférieure à la part de ce type de ménages au sein de la Région (47 %) [2-13](#). La commune est d'ailleurs celle où la part de ces ménages est la plus faible (part qui monte jusqu'à 60 % à Ixelles). Berchem-Sainte-Agathe est par contre une commune de familles avec enfant(s) : elle a la plus grande part de couples avec enfants de la Région (32 %), et est troisième en ce qui concerne la part des familles monoparentales (14 %).



2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

	Berchem-Sainte-Agathe		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	3 503	34,9	263 886	46,8
Couples sans enfant	1 697	16,9	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	3 171	31,6	131 805	23,4
Familles monoparentales	1 398	13,9	65 482	11,6
Autres	267	2,7	21 365	3,8
Total	10 036	100	563 882	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

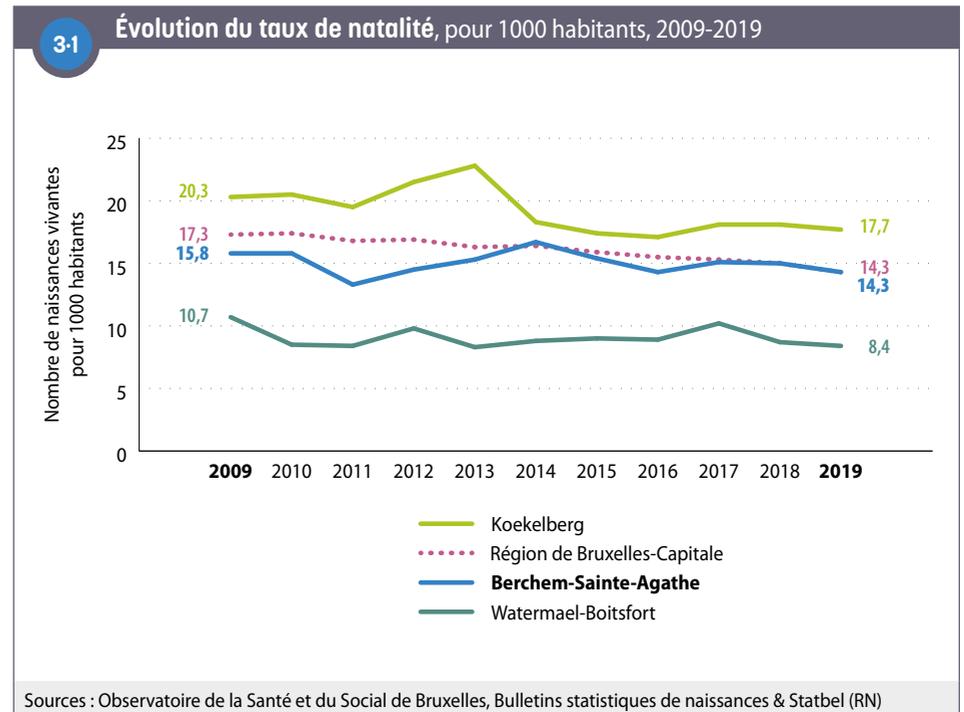
En 2019, sur la base ici des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population), 362 enfants sont nés dans un ménage berchemois. Le **taux de natalité** à Berchem-Sainte-Agathe s'établit cette année-là à 14,3 ‰. Cette valeur correspond à celle de la Région (14,3 ‰). C'est à Koekelberg qu'il est le plus élevé (17,7 ‰) et à Watermael-Boitsfort qu'il est le plus bas (8,4 ‰).

Le **taux de natalité** dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'**indicateur conjoncturel de fécondité**) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

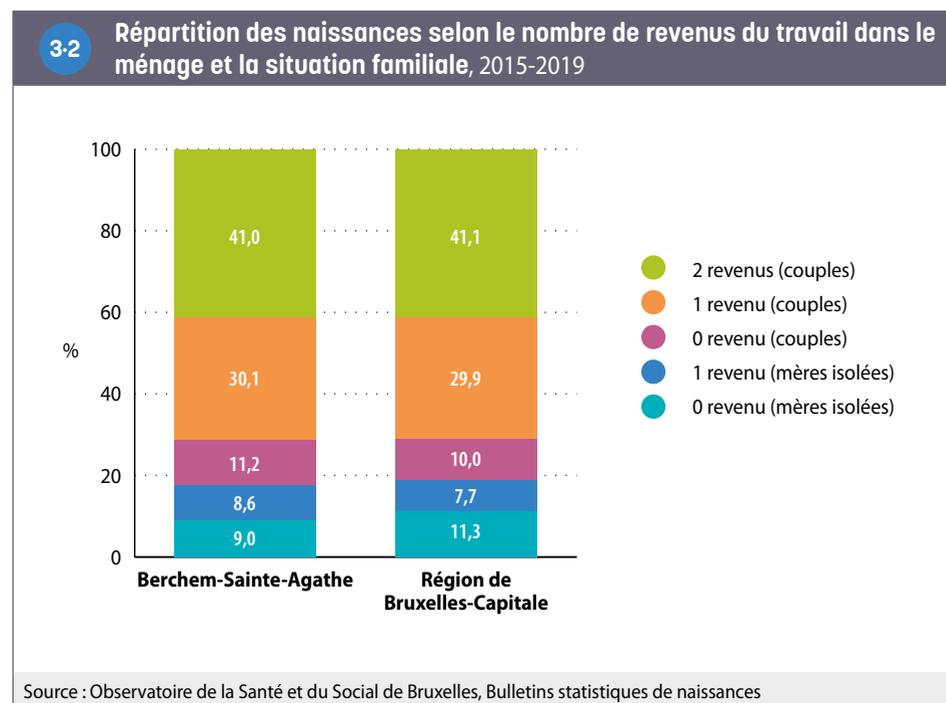
Les communes caractérisées par une population vieillissante ont donc – toutes choses égales par ailleurs – des **taux de natalité** plus faibles, au contraire des communes avec une population plus jeune qui ont des taux de natalité plus élevés. À Berchem-Sainte-Agathe, les femmes de 20 à 39 ans représentent 13,4 % de la population, contre 15,9 % pour la Région. Le taux de natalité identique à celui de la région s'explique donc par une tendance de ces femmes à faire des enfants un peu plus élevée qu'en RBC.

À Berchem-Sainte-Agathe, comme au niveau régional, le taux de natalité est en baisse : il était de 15,8 ‰ en 2009 ³⁻¹.



À Berchem-Sainte-Agathe, plus d'une naissance sur six (18 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule (contre 19 % à l'échelle régionale). Dans un nombre non négligeable de cas (9 % de l'ensemble des naissances de la commune), la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

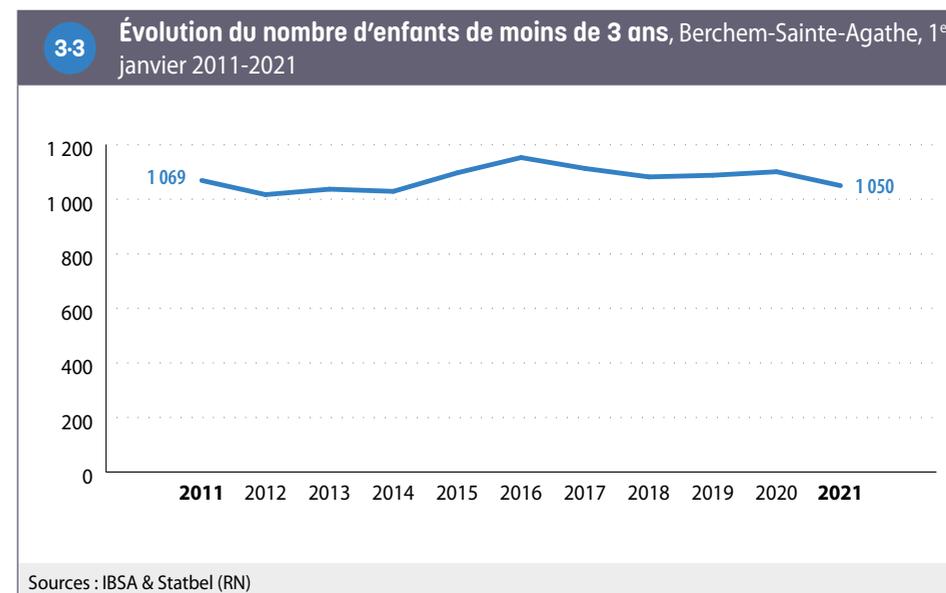
De façon plus globale, un cinquième des naissances berchemoises survient dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail. Ce type de situation s'observe ailleurs en Région bruxelloise, dans des proportions similaires. En effet, dans l'ensemble de la Région, les naissances dans une famille sans revenus du travail concernent 21 % des naissances, contre 20 % à Berchem-Sainte-Agathe **3-2**.



Par ailleurs, les naissances berchemoises surviennent de façon importante dans des ménages multiculturels. Plus du tiers des Berchemoises (38 %) ayant accouché en 2019 sont de nationalité étrangère, ce qui est toutefois inférieur à ce qui est observé à l'échelle de la Région (53 %). Ces mères sont principalement ressortissantes du Maroc (9 % de l'ensemble des naissances), de Roumanie (5 %) ou de France (3 %) (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles).

3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

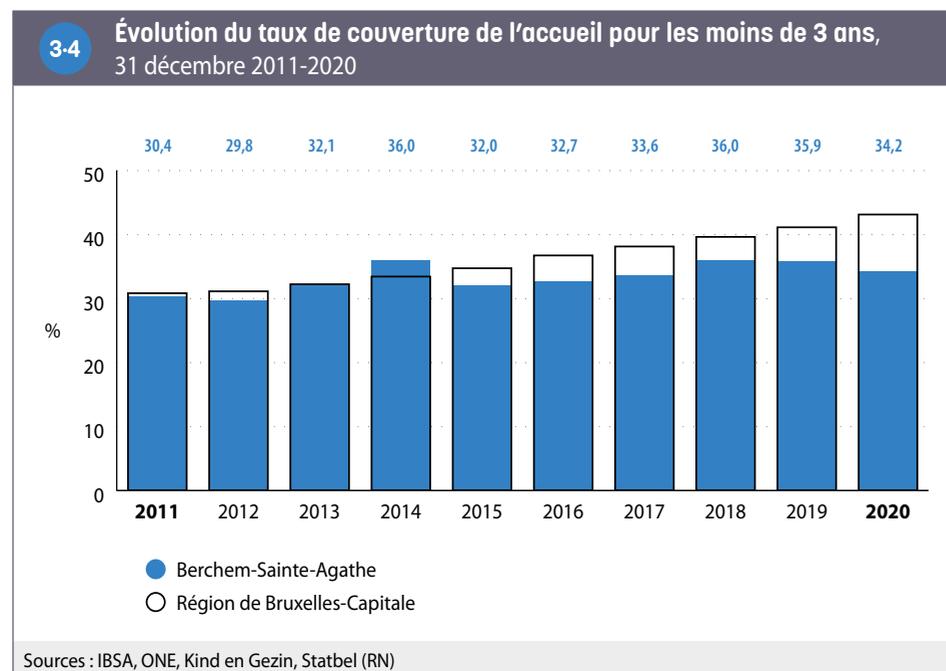
Au 1^{er} janvier 2021, Berchem-Sainte-Agathe compte 1 050 enfants de moins de trois ans. Ils représentent 4,1 % de la population totale (contre 3,1 % en Région bruxelloise). Alors que le nombre d'enfants de moins de trois ans avait augmenté entre 2012 et 2016 (+13 %) dans la commune, il a ensuite diminué (-9 %) entre 2016 et 2021 **3-3**.



3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Berchem-Sainte-Agathe est une commune où le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans est plus bas que celui de la Région, avec 34 places pour 100 enfants (de moins de 3 ans) contre 43 pour 100 au 31 décembre 2020. Elle est la 13^e commune avec le taux le plus faible.

Le nombre de places en milieu d'accueil a diminué de 3 % entre 2015 et 2020 (voir tableau 3-5)¹⁰. Ceci ne s'est pas traduit par une diminution du taux de couverture (qui était de 32 % au 31/12/2015), car le nombre d'enfants de moins de trois ans a lui aussi diminué 3-4.



Au 31 décembre 2020, les milieux d'accueil de Berchem-Sainte-Agathe offrent 359 places 3-5. Comme dans la plupart des communes bruxelloises, il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (354 sur 359, soit 99 %), les milieux d'accueil de type familial (gardiennes) étant relativement peu développés dans la Région.

10 Et de moins 6 % entre 2014 et 2015 (non illustré).

À Berchem-Sainte-Agathe, il n'existe pas de places réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés aux résidents de la commune). Si on ne considère que les places dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture (2020) passe de 34 % à 28,5 % à Berchem-Sainte-Agathe 3-5. Ainsi, on compte moins d'une place accessible à tous¹¹ et à tarif selon le revenu pour trois enfants dans la commune.

Ainsi, la part de l'ensemble des places qui peuvent être considérées comme *totalelement accessibles* (car non réservées et proposées à un tarif en fonction des revenus des parents) est de 83 % à Berchem-Sainte-Agathe. Cette proportion est supérieure à 2015 (70 %) et place la commune en deuxième position des communes avec la plus grande part de places totalement accessibles.

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Berchem-Sainte-Agathe		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	369	359	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	359	354	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	10	5	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	0	0	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	369	359	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	32,0	34,2	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	32,0	34,2	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	22,5	28,5	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	70,2	83,3	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

11 Il s'agit des places d'accueil des structures qui ne définissent pas de règles de priorité (par exemple priorité aux travailleurs d'une organisation ou aux résidents d'une commune) et qui ne réservent pas de places pour certaines catégories d'enfants.

4. ENSEIGNEMENT

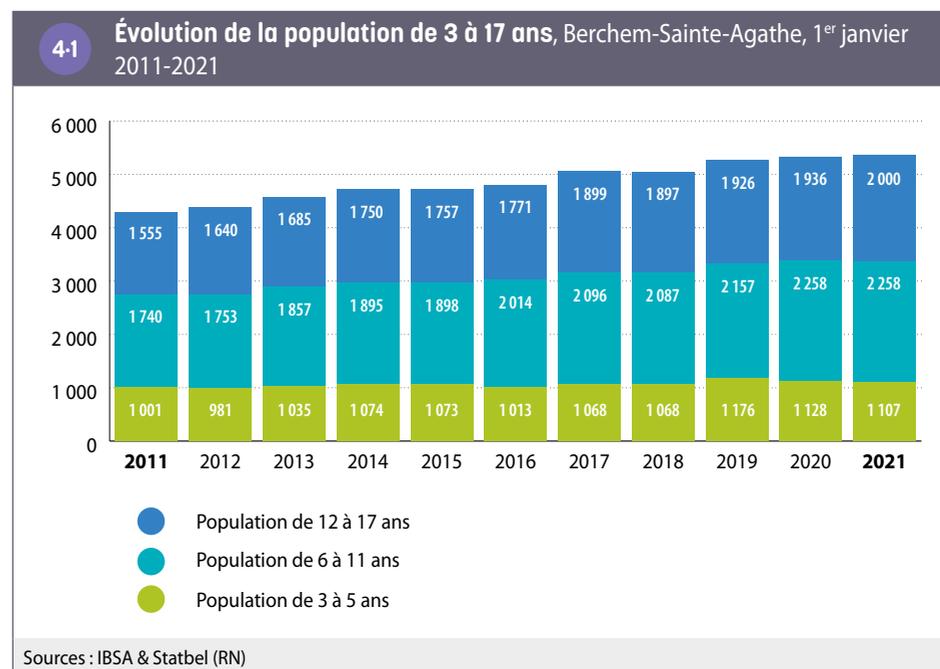
4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2011 et 2021, les différents groupes d'âges d'enfants berchemois de 3 à 17 ans ont évolué différemment (voir également le chapitre 2, Population). Les enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel (3-5 ans) sont nombreux : ils représentent 4 % de la population de la commune, soit un peu plus qu'au sein de la Région. Il s'agit d'un groupe d'âge qui a évolué nettement plus rapidement entre 2011 et 2021 dans la commune (+11 %) que dans la Région (+3 %) 4.1. Berchem-Sainte-Agathe est d'ailleurs la quatrième commune de la Région où l'augmentation de ce groupe d'âge a été la plus forte. On comptait 106 enfants de 3 à 5 ans de plus en 2021 qu'en 2011. Néanmoins, leur nombre a baissé au cours des deux dernières années (entre 2019 et 2021).

La population berchemoise en âge d'aller à l'école primaire (6-11 ans) a augmenté de façon plus importante encore : leur nombre est passé de 1 740 à 2 258 (+518 enfants), ce qui correspond à une augmentation de +30 %. Au sein de la Région, ce groupe d'âge a augmenté de +21 %. L'augmentation a ici été quasiment continue sur toute la période. Ici également, la commune compte parmi celles dont la croissance de ce groupe d'âge a été la plus importante au cours de la période¹².

Le nombre d'adolescents berchemois de 12-17 ans a également augmenté de façon continue entre 2011 et 2021. Entre 2011 et 2021, leur nombre est passé de 1 555 à 2 000, soit une augmentation de +29 %. Ici également, l'augmentation est plus forte que l'augmentation régionale (+20 %).

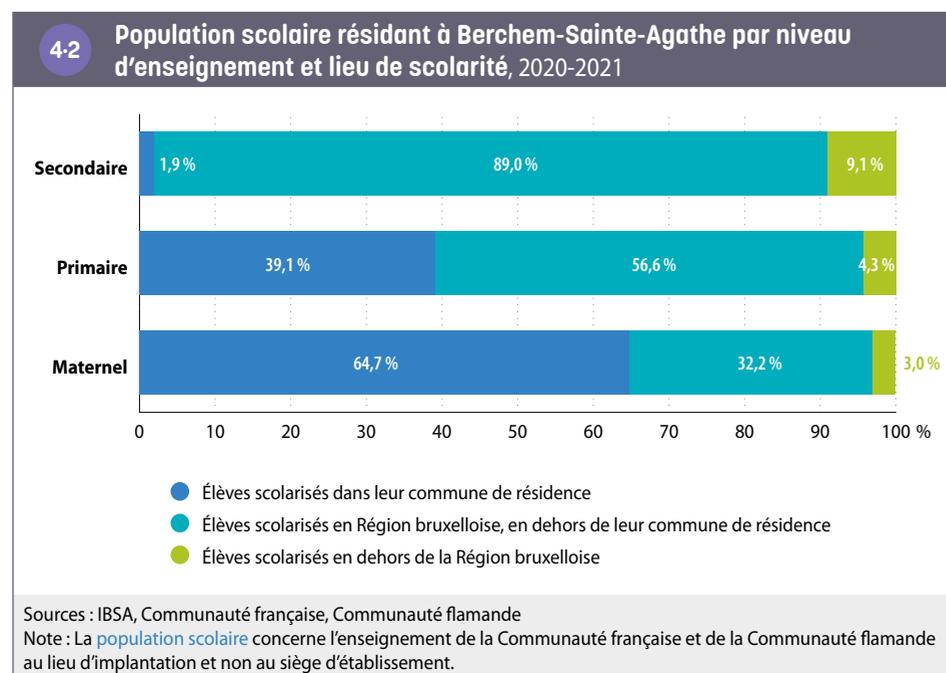
Notons que les chiffres du graphique 4.1 sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire, car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



12 Son taux de croissance des 6-11 ans la place en troisième position des 19 communes bruxelloises.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 1 265, 2 302 et 2 254 élèves résidant à Berchem-Sainte-Agathe sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)¹³. Si deux tiers des enfants résidants à Berchem-Sainte-Agathe et inscrits en maternel fréquentent une école implantée dans la commune, ce n'est le cas que du tiers des Berchemois qui sont à l'école primaire **4-2**. Étant donné la faible offre d'écoles secondaires au sein de la commune, la quasi-totalité des élèves résidant à Berchem-Sainte-Agathe fréquentent une école secondaire en dehors de la commune.



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 31 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 47 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 94 % de ceux scolarisés dans une école secondaire¹⁴.

13 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

14 Comme déjà mentionné, l'offre en enseignement secondaire au sein de la commune est faible et particulière : une

Proportionnellement, les élèves du secondaire qui résident à Berchem-Sainte-Agathe suivent un peu plus fréquemment les filières d'enseignement général (34,5 % des élèves du secondaire) et technique (18 %) qu'en Région bruxelloise (respectivement 33,5 % et 16 %). Ils sont par contre un peu moins fréquemment inscrits dans l'enseignement professionnel (9,5 % contre 11 % pour la Région) **4-3**. Par ailleurs, la part des enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé, quel que soit le niveau, ne s'écarte pas fortement de ce qu'on observe pour la Région : elle est un peu plus élevée à Berchem-Sainte-Agathe pour l'enseignement primaire et un peu moins élevée pour l'enseignement secondaire.

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

	Berchem-Sainte-Agathe		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement maternel			
Maternel ordinaire	1253	99,1	99,2
Maternel spécialisé	12	0,9	0,8
Maternel total	1265	100	100
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	2186	95,0	95,6
Primaire spécialisé	116	5,0	4,4
Primaire total	2302	100	100
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	730	32,4	32,1
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	778	34,5	33,5
<i>Technique</i>	410	18,2	16,4
<i>Artistique</i>	9	0,4	0,5
<i>Professionnel</i>	215	9,5	11,3
<i>Alternance</i>	30	1,3	1,6
Secondaire spécialisé	70	3,1	3,5
Secondaire DASPA et OKAN	12	0,5	1,1
Secondaire total	2254	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

école secondaire ordinaire (néerlandophone), 2 écoles secondaires d'enseignement spécialisé (une francophone, l'autre néerlandophone).

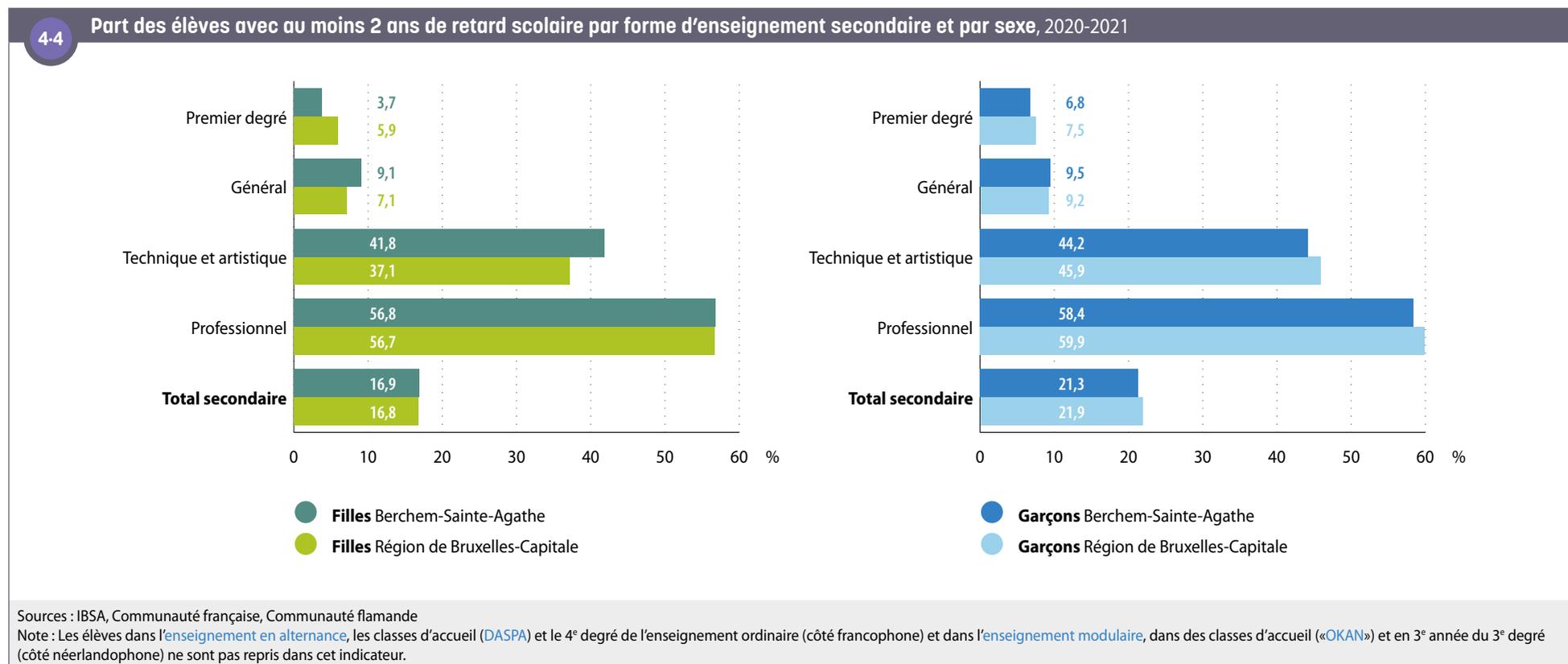
4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) est aussi important à Berchem-Sainte-Agathe que pour la Région bruxelloise¹⁵. Il concerne en effet 19 % des élèves du secondaire.

De façon générale, le pourcentage d'élèves en retard scolaire varie selon la filière. Ce pourcentage est globalement plus faible dans l'enseignement général, et plus élevé dans l'enseignement professionnel, mais ces taux peuvent varier localement. À l'échelle d'une commune, la proportion totale d'élèves en retard scolaire est en effet liée à deux éléments : la répartition des élèves selon la filière et le taux de retard scolaire associé à chacune des filières.

Le graphique 4-4 permet de constater que, pour les garçons, les taux de retard scolaire observés pour les Berchemois sont globalement un peu plus faibles que pour la Région dans son ensemble pour les filières technique et professionnelle. On ne retrouve pas ce constat pour les filles : mis à part pour le premier degré de l'enseignement secondaire, les Berchemoises présentent des taux de retard scolaire égaux ou supérieurs à ce qui est observé pour la Région.

De façon générale, à Berchem-Sainte-Agathe comme au sein de la Région en général, les garçons ont un retard scolaire plus fréquent que les filles.



15 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Berchem-Sainte-Agathe, quel que soit leur lieu de scolarisation.

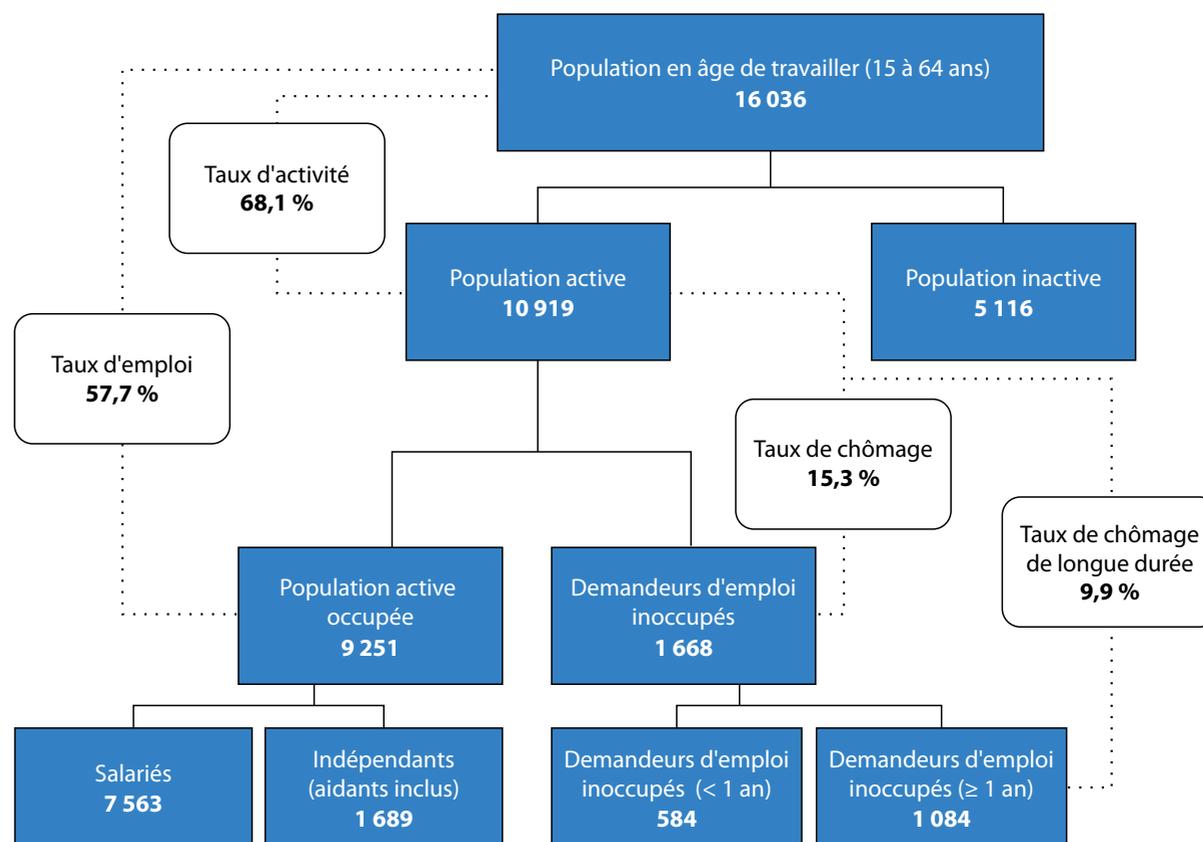
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Berchem-Sainte-Agathe, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 10 919 habitants de Berchem-Sainte-Agathe, soit un peu plus de deux tiers des 16 036 personnes en âge de travailler (15-64 ans), sont actifs sur le marché du travail. Près de 85 % des personnes actives sont en emploi et un peu plus de 15 % sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.



Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le **taux d'activité** global est un peu plus élevé à Berchem-Sainte-Agathe (68 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (66 %).

Cependant, ce taux global masque des inégalités de genre importantes : le **taux d'activité** des hommes (73 %) est plus élevé que celui des femmes (63 %). Il s'agit d'une différence que l'on retrouve de façon générale, et avec la même amplitude, au sein de la Région.

Au sein de la **population active**, l'accès à l'emploi apparaît un peu moins difficile qu'à l'échelle régionale : le **taux de chômage** (total et de longue durée¹⁶) est légèrement plus faible à Berchem-Sainte-Agathe qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. Là aussi, des différences entre les hommes et les femmes existent, la différence entre les hommes et les femmes est plus importante à Berchem-Sainte-Agathe qu'à l'échelle de la Région. Le taux de chômage des hommes (13 %) à Berchem-Sainte-Agathe est plus faible que celui des hommes à l'échelle de la Région (16 %), mais la situation est inverse pour les femmes. Les Berchemoises ont un taux de chômage plus élevé (18 %) que les femmes de la Région (17 %) **5-2**.

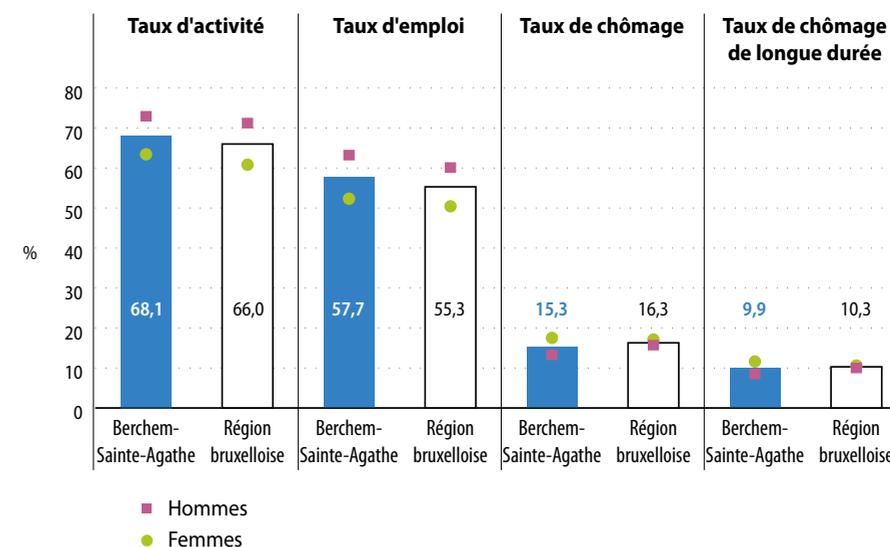
Enfin, tant le **taux d'emploi** des hommes que celui des femmes est plus élevé à Berchem-Sainte-Agathe qu'au sein de la Région.

Le **taux d'activité** (plus élevé) des Berchemois s'explique par la situation des 25-49 ans et des 50-64 ans. Par contre, le taux d'activité des jeunes est similaire à Berchem-Sainte-Agathe et au sein de la Région.

Si le chômage des jeunes de la commune est légèrement plus faible qu'au niveau régional, il concerne tout de même plus d'un jeune actif sur cinq **5-3**.

5-2

Taux d'activité, d'emploi, de chômage et de chômage de longue durée par sexe, 2019



Sources : Steunpunt Werk, Actiris

5-3

Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale	Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale	Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	25,4	25,1	19,8	19,2	22,1	23,6
25 - 49 ans	81,5	77,0	69,7	65,3	14,5	15,1
50 - 64 ans	72,1	69,2	61,0	57,0	15,3	17,6
Total	68,1	66,0	57,7	55,3	15,3	16,3

Source : Steunpunt Werk

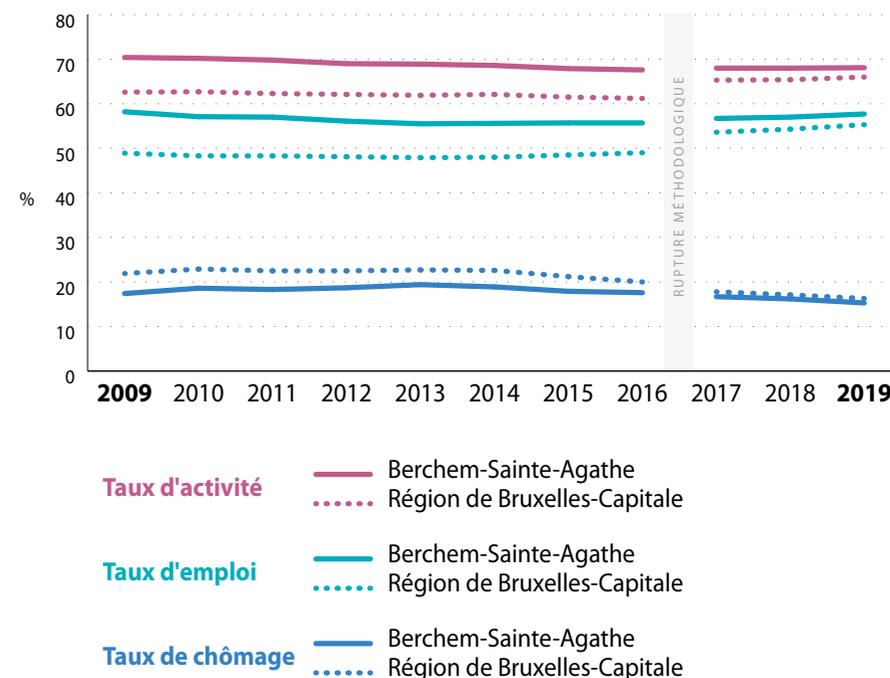
16 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

Le **taux d'activité** des habitants de la commune est légèrement plus faible en 2019 (68 %) qu'en 2009 (70 %)¹⁷. Le taux d'emploi est resté relativement stable sur la période 5-4.

Le **taux de chômage** a légèrement baissé à partir de 2013 (passant de 19 % à 15 % en 2019). La diminution observée depuis 2015 constitue une tendance générale observée également à l'échelle régionale. La baisse est toutefois plus modérée dans la commune qu'à l'échelle de la Région. Cette baisse peut s'expliquer par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région. Mais la baisse du chômage s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales), tant à Berchem-Sainte-Agathe qu'en Région bruxelloise. En effet, à partir de 2015, celles-ci sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

5-4

Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019

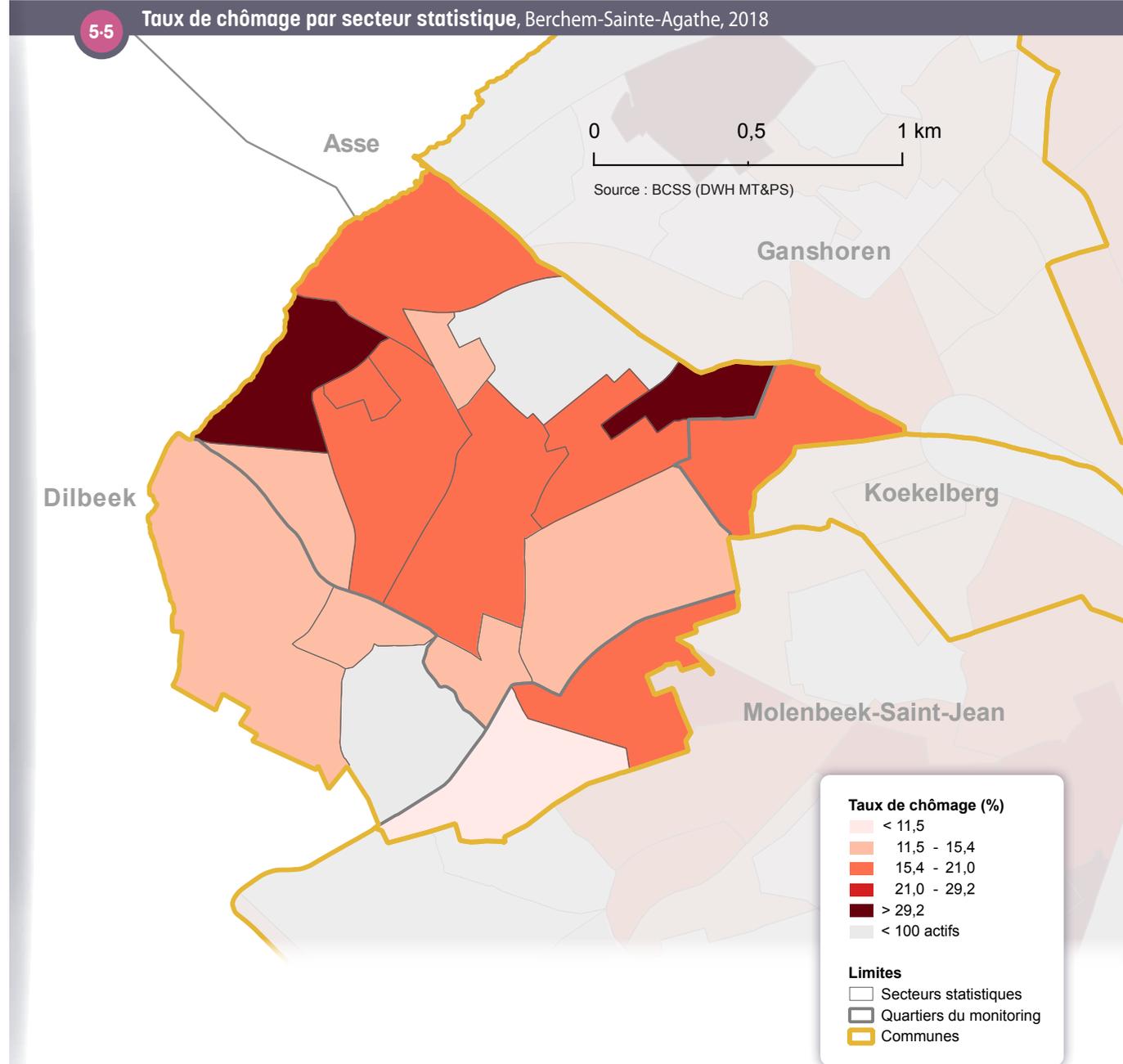


Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

¹⁷ La commune n'a pas connu l'augmentation régionale du taux d'activité entre 2016 et 2017, ce qui est le signe qu'elle a moins été concernée par un changement méthodologique concernant les personnes employées par les institutions européennes et internationales. En effet, 122 résidents berchemois travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021 (source : IBSA). Ce nombre ne comprend pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

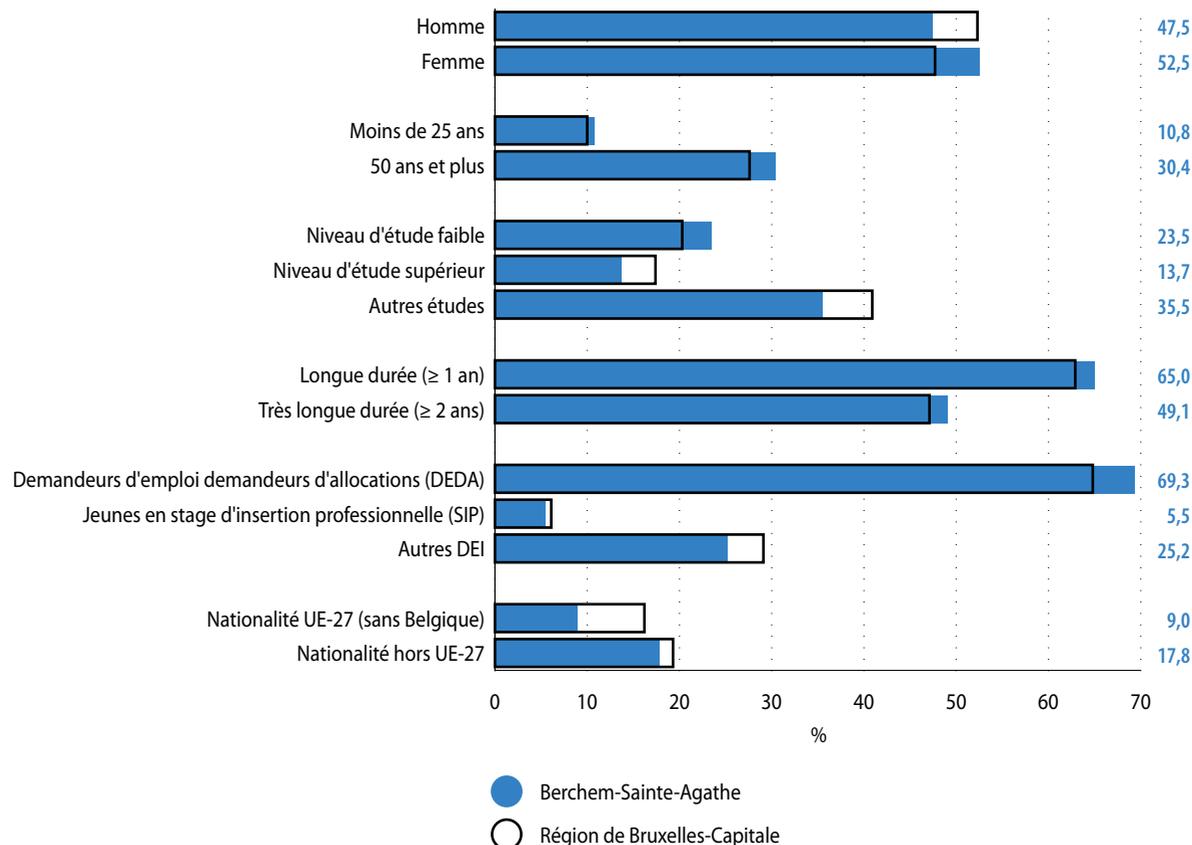
Les taux globaux masquent les inégalités importantes au sein de la commune 5-5. En effet, selon les quartiers, le **taux de chômage** varie du simple au triple. Les taux de chômage sont tout particulièrement élevés (plus de 30 %) dans les **secteurs statistiques** de logements sociaux (Hunderenveld et Cité moderne), mais plus faibles (moins de 10 %) dans le sud de la commune (Hogenbos).



5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** – inscrits chez Actiris – diffère sensiblement à Berchem-Sainte-Agathe et au niveau de la Région. En lien avec la relativement faible part d'étrangers parmi les habitants de la commune (20 % dans la commune, 36 % pour la Région), on constate que les DEI sont moins fréquemment de nationalité étrangère, et, en corollaire, que ceux dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») sont plus faiblement représentés. Les DEI avec un faible niveau d'étude sont en revanche plus représentés dans la commune. Enfin, on retrouve – en proportion – plus de femmes, de personnes de 50 ans et plus, et moins de DEI non rémunérés par l'ONEM («autres DEI») **5-6** qu'à l'échelle de la Région.

5-6 Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon diverses caractéristiques (% du nombre total de DEI), 2021



Source : Actiris ; calculs IBSA

Note : La catégorie «autres études» regroupe les DEI qui disposent d'un diplôme non reconnu en Belgique. Il s'agit des diplômes obtenus dans des écoles situées dans un pays étranger, quel que soit le niveau d'études.

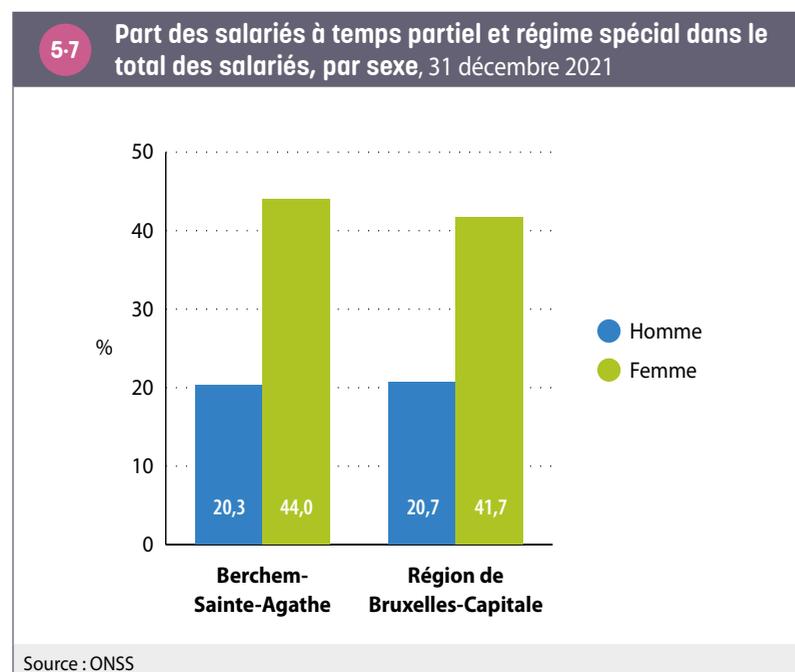
5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS BERCHEMOIS

Au 31/12/2021, 7 392 résidents berchemois sont salariés. Ces salariés sont très majoritairement occupés en dehors de la commune : seuls 10 % travaillent à Berchem-Sainte-Agathe¹⁸. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique») où il est question des salariés travaillant à Berchem-Sainte-Agathe, le présent chapitre porte sur les caractéristiques des salariés qui résident à Berchem-Sainte-Agathe.

Salariés à temps partiel

De façon générale, le temps partiel est aussi important à Berchem-Sainte-Agathe (32 % des salariés) qu'au sein de la Région (31 %). À Berchem-Sainte-Agathe, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes (44 %) que les hommes (20 %). Ceci est vrai également pour l'ensemble de la Région, mais la différence entre les sexes est un peu plus élevée à Berchem-Sainte-Agathe

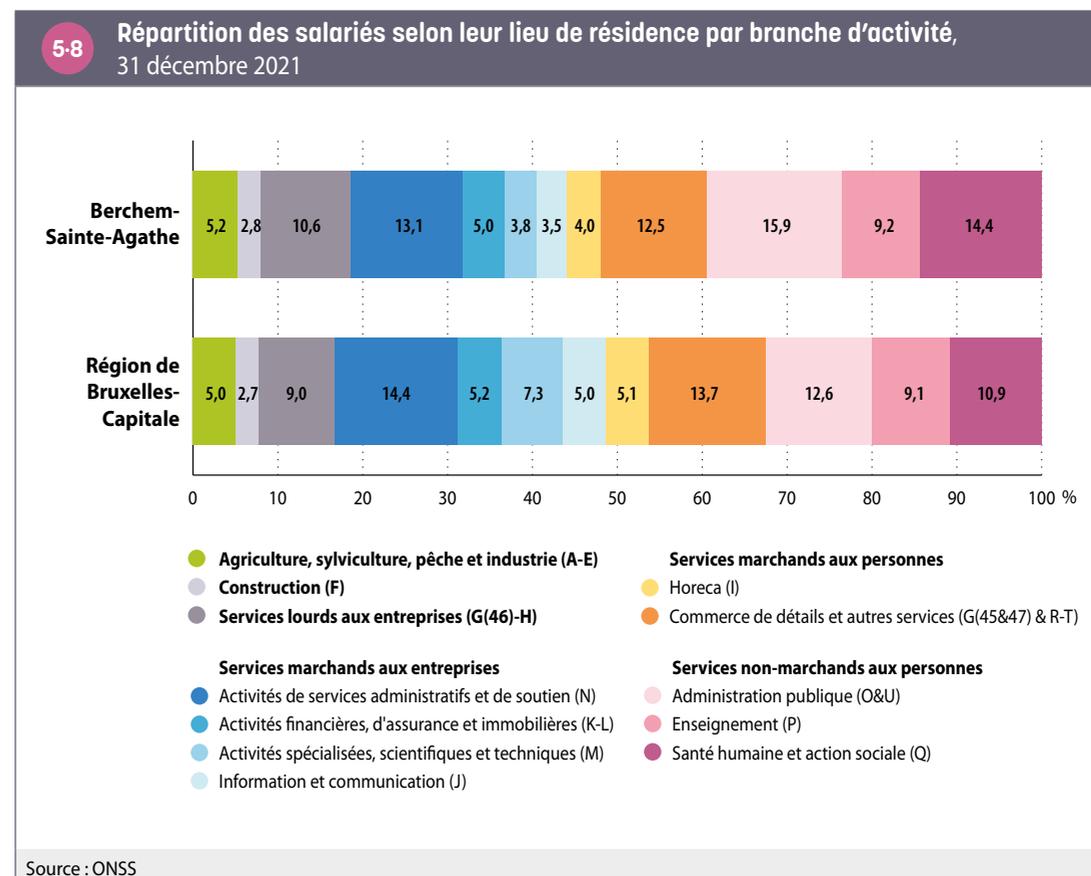
5-7.



Les branches d'activités des salariés berchemois

Pour les salariés qui résident à Berchem-Sainte-Agathe comme à l'échelle régionale, les secteurs d'activités les plus représentés sont l'administration publique (16 %), la santé humaine et l'action sociale (14 %), le **commerce de détails et autres services** (12,5 %), les activités de **services administratifs et de soutien** (13 % des salariés) et les **services lourds aux entreprises** – qui incluent le secteur du transport et entreposage et le commerce de gros – (11 %).

En comparaison avec la répartition régionale, les salariés berchemois sont proportionnellement plus représentés dans l'administration publique et la santé, et moins représentés dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques **5-8**.



18 Chiffres de 2019 ; source : ONSS.

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Berchem-Sainte-Agathe, 2019



1 975

sièges sociaux
assujettis à la TVA



573

unités locales
d'établissement



8 848

salariés



1 791

indépendants



0

emplois dans les institutions
internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

En 2019, on dénombre 1 975 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 573 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹⁹ à Berchem-Sainte-Agathe. Ces établissements accueillent 8 848 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Par ailleurs, 1 791 indépendants exercent leur activité à Berchem-Sainte-Agathe²⁰. Enfin, la commune n'accueille aucun emploi dans une institution européenne ou internationale.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES BERCHEMOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Berchem-Sainte-Agathe ont les caractéristiques suivantes **6-2** :

- les indépendants sont – en proportion de l'ensemble des travailleurs – plus nombreux que dans l'ensemble de la Région ;
- les employés sont – en proportion de l'emploi salarié – plus nombreux que dans l'ensemble de la Région ; les fonctionnaires sont par contre moins nombreux ;
- les femmes sont plus fortement représentées parmi les salariés à Berchem-Sainte-Agathe.

¹⁹ Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	16,8 %	13,2 %
Répartition de l'emploi salarié selon le statut		
Part des ouvriers	19,5 %	20,1 %
Part des employés	71,1 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	9,5 %	17,9 %
Répartition homme-femme parmi les salariés		
Part des femmes	55,4 %	51,2 %
Part des hommes	44,6 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA		
Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises berchemois **6-3**, on peut noter que :

- il y a moins de **sièges sociaux** par habitant à Berchem-Sainte-Agathe qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, et il en va de même pour le nombre d'**unités d'établissements** par habitant ;
- néanmoins, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale** pour la commune, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est plus favorable que celui de l'ensemble de la Région bruxelloise.

²⁰ Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

La structure du tissu entrepreneurial de la commune selon le nombre d'employés ne diffère pas fortement de la structure observée à l'échelle régionale. Plus de deux tiers des établissements situés dans la commune sont des établissements occupant moins de cinq salariés. Les établissements de plus de 50 salariés comptent pour moins de 6 % du total.

La dynamique entrepreneuriale de la commune – mesurée ici par un indicateur qui évalue la différence entre la création et la cession d'entreprises sur une année – est par contre plus importante à Berchem-Sainte-Agathe que dans la Région dans son ensemble.

6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	78,3	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	22,8	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	3,7 %	2,9 %
Part des établissements de 1 à 4 salariés	62,7 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	14,8 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	16,5 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	4,6 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	1,4 %	1,3 %

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

La commune présente certaines spécialisations sectorielles, qui sont plus importante en termes de postes de travail que d'établissements **6.4**.

Plusieurs secteurs sont surreprésentés dans la commune :

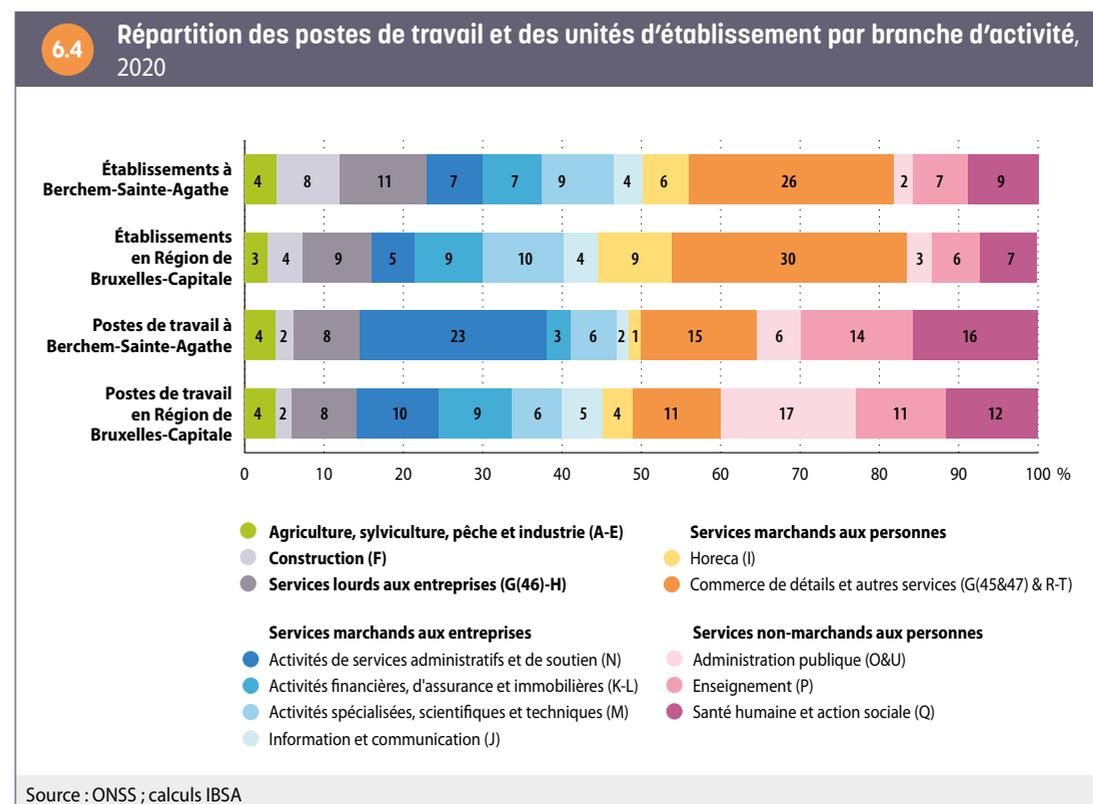
- le secteur des **activités de services administratifs et de soutien** (principal secteur de la commune en termes de postes de travail) est très fortement surreprésenté au sein de la commune en termes de postes de travail (23 % dans la commune contre 10 % pour la Région). Il s'agit en réalité ici principalement d'emplois des agences de travail temporaire.
- la santé humaine et l'action sociale est un secteur dont le nombre de poste de travail est également important dans la commune. Le nombre de postes de travail de ce secteur est surreprésenté dans la commune, entre autres de par la présence d'un important centre hospitalier de réhabilitation («Valida»). Les femmes sont de manière générale, majoritaires dans ce secteur.
- le commerce de détail est aussi surreprésenté en termes de nombre de postes (mais est par contre sous-représenté en termes de nombre d'établissements).

Ceci s'explique en partie par l'importance du centre commercial Basilix avec des enseignes importantes en nombre d'emplois.

D'autres secteurs sont par contre sous-représentés :

- les administrations publiques sont sous-représentées dans la commune, tant du point de vue du nombre d'établissements que (de façon très importante) du nombre de postes de travail. Ceci s'explique par l'absence de grandes administrations régionales, communautaires ou fédérales sur le territoire de la commune.
- le nombre de postes de travail du secteur des activités financières, d'assurance et immobilières est aussi sous-représenté dans la commune.

Ces constats expliquent l'importance des employés et la faiblesse des fonctionnaires dans l'emploi salarié. De même, les femmes sont, de manière générale, majoritaires dans le secteur de la santé humaine et action sociale, ainsi qu'au niveau du secteur des services administratifs et de soutien (qui inclut une partie des emplois dans les titres-services).



6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

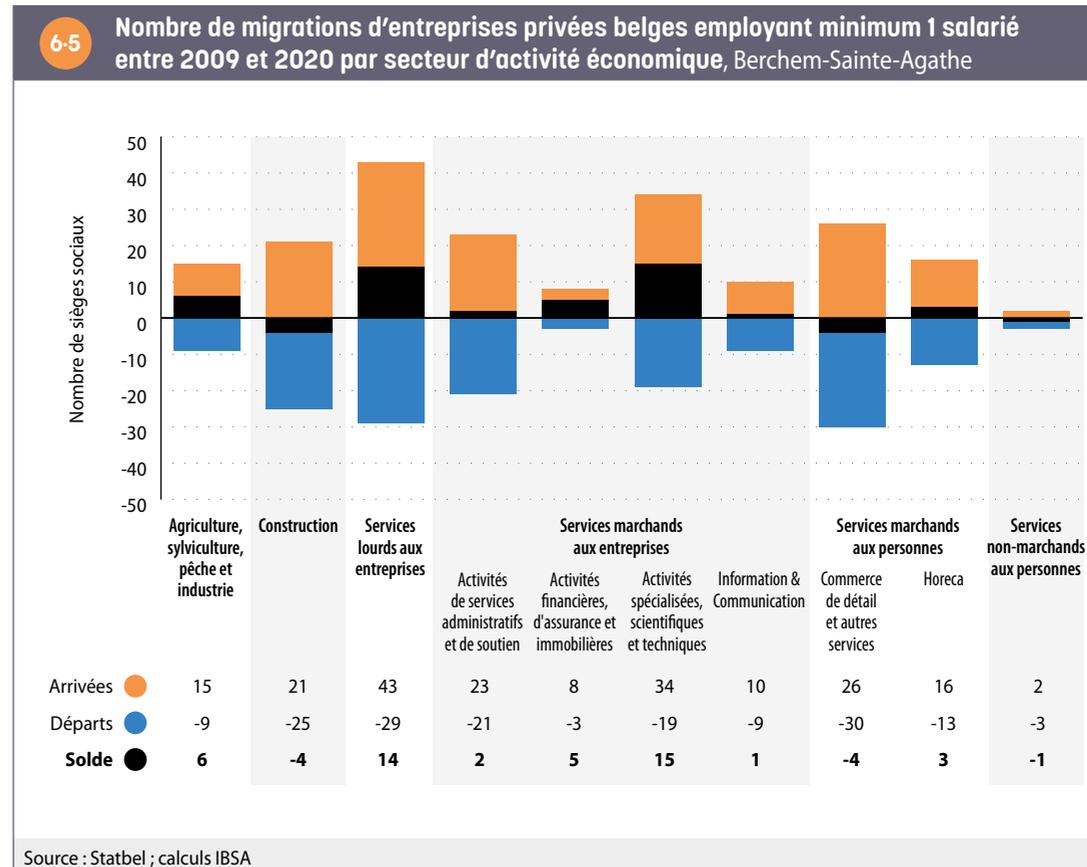
Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** de Berchem-Sainte-Agathe est positif. Elle est l'une des quatre communes bruxelloises dans cette situation, et elle est la commune où le solde migratoire rapporté au nombre d'entreprises est le plus élevé. La commune a gagné des entreprises du fait des migrations des **sièges sociaux** des entreprises privées belges employant minimum un salarié²¹. Sur la période 2009-2020, 198 entreprises se sont installées à Berchem-Sainte-Agathe alors que 161 ont quitté la commune. Le solde migratoire sur la période est donc de +37 entreprises.

Le solde migratoire d'entreprises de Berchem-Sainte-Agathe dépend notamment des variations observées dans les secteurs suivants **6-5** :

- le solde migratoire positif pour les entreprises des secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+15) et des services lourds aux entreprises (+14) ;
- le solde migratoire négatif pour les entreprises actives dans la construction (-4) et le commerce de détail (-4).

En raison des migrations d'entreprises sur la période 2009-2020, Berchem-Sainte-Agathe connaît une évolution de son tissu économique surtout axée sur les activités tournées vers les entreprises.

Si on distingue les migrations des entreprises berchemoises en fonction de la région d'origine ou de destination, on constate que la commune se caractérise par un solde migratoire infrarégional (entre Berchem-Sainte-Agathe et les autres communes bruxelloises) qui est positif et qui compense le solde migratoire interrégional (entre la commune et les autres Régions) négatif.



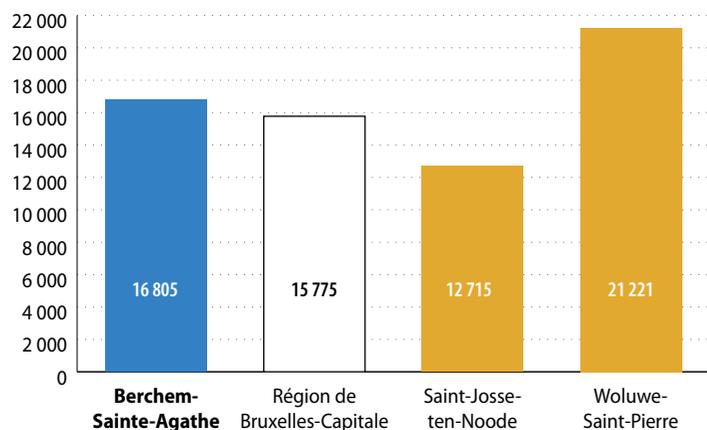
21 L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu équivalent médian par habitant après impôt](#)²² s'élève à 16 805 euros à Berchem-Sainte-Agathe pour l'année 2019, environ 7 % au-dessus de celui de la Région. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé [7-1](#).

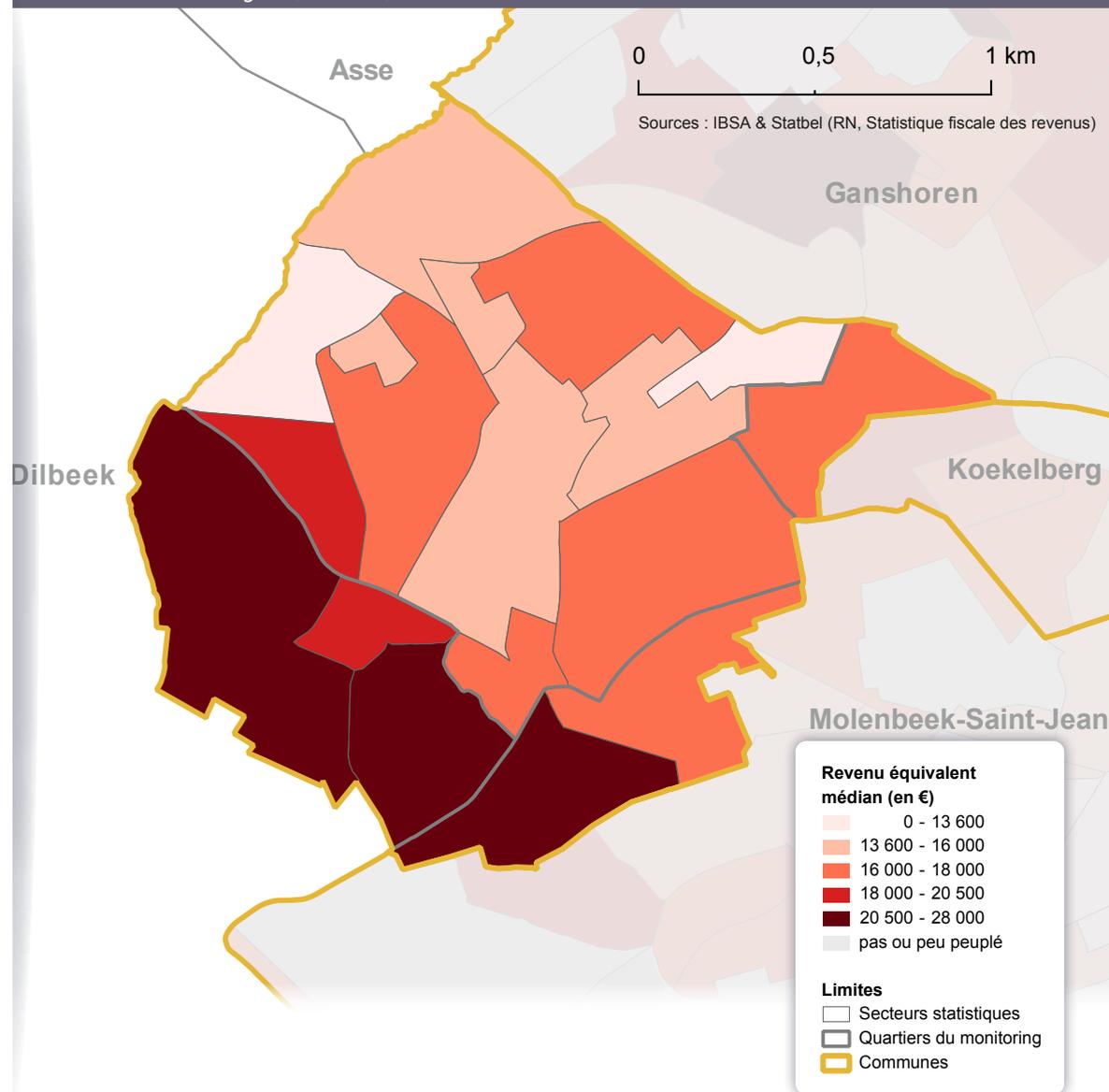
7-1 Revenu équivalent médian après impôt par habitant, en euros, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Les [revenus équivalents médians après impôt](#) varient de façon importante sur le territoire berchemois [7-2](#). Les [secteurs statistiques](#) avec des revenus médians élevés sont situés dans le sud de la commune (Potaarde et Hogenbos). Les secteurs avec les plus faibles revenus (moins de 13 600 euros) sont les

7-2 Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Berchem-Sainte-Agathe, en euros, revenus 2019



22 Cf. glossaire.

secteurs constitués principalement de logements sociaux (Hunderenveld et Cité moderne). Les secteurs du Centre, de la Gare et du Molenberg (où il y a également des logements sociaux) sont aussi des secteurs avec des revenus relativement faibles.

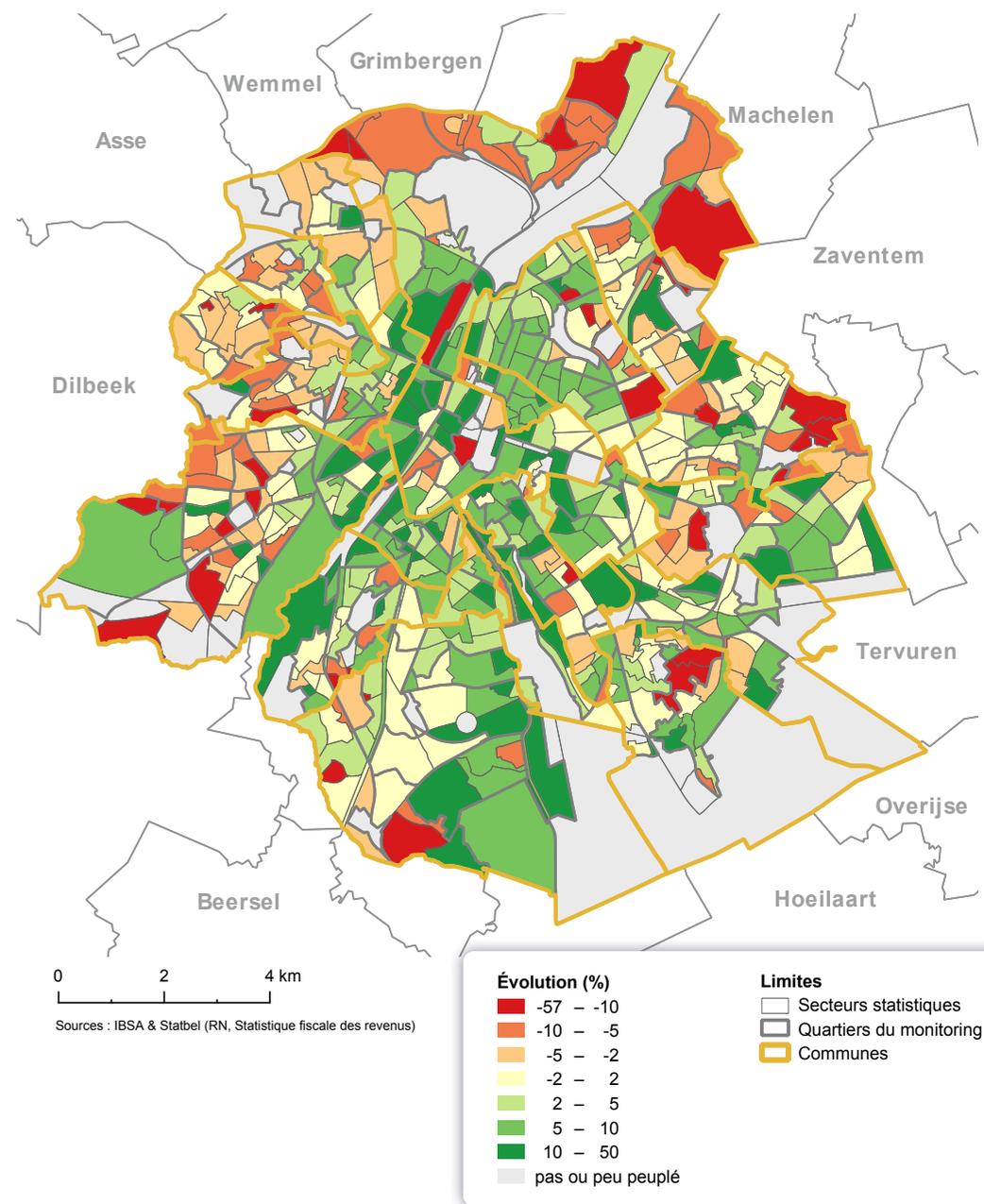
La carte 7.3 représente l'évolution des revenus en termes réels²³ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés, notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus est observée dans de nombreux secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région (dont Berchem-Sainte-Agathe), mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux²⁴.

À Berchem-Sainte-Agathe, l'ensemble des **secteurs statistiques** de la commune connaissent une diminution des revenus réels. Cette diminution survient donc à la fois dans des secteurs qui étaient déjà (en 2009) des secteurs avec des faibles revenus (comme le secteur de la Cité moderne, où les revenus ont diminué de 24 %), mais aussi dans les secteurs les plus aisés de la commune en 2009 (comme le secteur Hogenbos, où le revenu équivalent médian a baissé de 9 %).

Ces évolutions de revenus peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7.3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



23 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

24 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Malgré l'existence de disparités géographiques au sein de la commune (entre autres entre secteurs concentrant des logements sociaux et autres secteurs), le degré d'inégalité, mesuré par le [coefficient de Gini](#), apparaît un peu moins élevé à Berchem-Sainte-Agathe que la moyenne des coefficients de Gini pour les communes bruxelloises [7.4](#).

Ceci s'explique par la plus faible présence à Berchem-Sainte-Agathe de personnes avec des revenus annuels très faibles (moins de 5 000 euros), et, dans une moindre mesure, par une légère sous-représentation de personnes avec des revenus très élevés (50 000 euros et plus) [7.5](#).

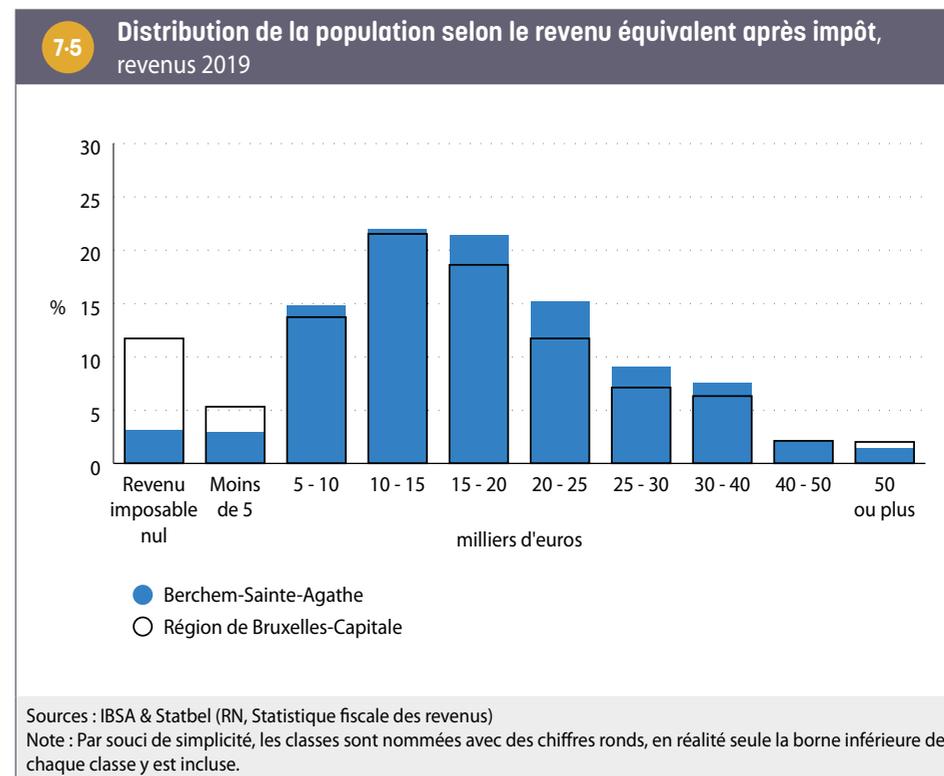
7.4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Berchem-Sainte-Agathe	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,38	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,30	0,33

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Les personnes déclarant des [revenus équivalents après impôts](#) dans les classes de revenus élevés (de 40 000 à 50 000 euros) sont représentées de manière similaire à Berchem-Sainte-Agathe qu'à l'échelle régionale, tandis que les revenus les plus élevés (50 000 euros et plus) y sont légèrement moins présents. La commune se distingue donc de la Région par une surreprésentation des personnes déclarant des revenus moyens à moyens supérieurs (en particulier entre 15 000 et 30 000 euros) et par une nette sous-représentation des très faibles revenus (moins de 5 000 euros) [7.5](#).

Notons que la part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est moins importante à Berchem-Sainte-Agathe qu'en Région de Bruxelles-Capitale. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le [revenu d'intégration sociale](#) et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la [statistique fiscale](#) (cf. glossaire).



Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Berchem-Sainte-Agathe comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est inférieur à celui des hommes **7-6**. La différence entre les femmes et les hommes dans la commune (-17 %) est même un peu supérieure à ce qui s'observe à l'échelle de la Région (-15 %). L'importance de la différence entre hommes et femmes varie selon la situation familiale. Cette différence de revenu selon le sexe est par exemple plus importante dans le cas des personnes en couple que dans le cas des isolés ou des familles monoparentales.

7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

	Berchem-Sainte-Agathe			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	20 644	20 147	20 296	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	23 578	18 936	21 789	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	25 353	19 577	22 698	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	21 797	18 802	19 158	21 221	18 032	18 495
Total	23 473	19 373	21 368	21 751	18 408	19 886

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

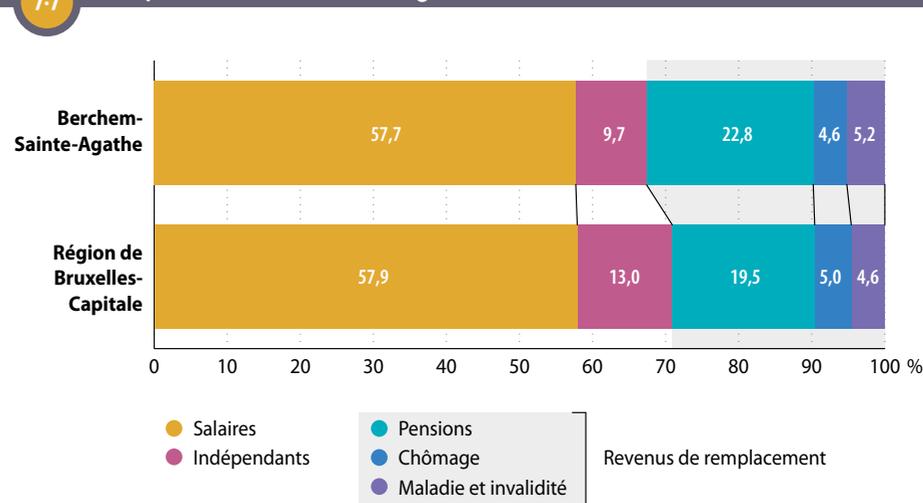
Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.

• Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.

• La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source de ces revenus fiscaux en 2019 montre que la part des pensions est un peu plus élevée à Berchem-Sainte-Agathe qu'au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui est lié au fait que la population communale est plus âgée. À l'inverse, les revenus issus du travail indépendant représentent 10 % à Berchem-Sainte-Agathe, soit une part inférieure à celle correspondante au niveau de la Région (13 %). La part des salaires et des allocations de chômage dans le revenu à Berchem-Sainte-Agathe correspond à la situation régionale **7-7**.

7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche, voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

De manière générale, le pourcentage global de la population qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est un peu plus faible à Berchem-Sainte-Agathe qu'à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale **7-8**. La situation est toutefois différente selon le type d'allocation. Parmi la population berchemoise d'âge actif (18-64 ans), 3,5 % vivent avec un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)**, ce qui est inférieur à ce qui s'observe en Région bruxelloise (6 %). Par contre, le taux de chômage au sein de la commune (9 %) est, lui, un peu supérieur à la situation régionale et il en va de même pour la part de personnes percevant une indemnité d'invalidité (6,4 %). Enfin, la part de personnes bénéficiant d'une allocation aux personnes handicapées (2,3 %) est proche de la part régionale (2 %).

Parmi les jeunes adultes (18-24), près d'un sur dix vit avec un RIS (ou un ERIS) à Berchem-Sainte-Agathe (contre un peu plus d'un sur 7 à l'échelle régionale). Parmi les personnes âgées (65 ans et plus), 10 % perçoivent la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), ce qui est moins que la moyenne régionale, et 6,6 % une allocation aux personnes handicapées.

L'une des évolutions marquantes, observée à Berchem-Sainte-Agathe comme à l'échelle régionale concerne l'augmentation du nombre de personnes percevant un RIS (CPAS) et, en parallèle, la baisse du nombre de personnes percevant une allocation de chômage ou d'insertion (ONEM). Ces tendances sont particulièrement marquées chez les jeunes adultes. Elles s'expliquent entre autres par des réformes du droit aux allocations de chômage et plus particulièrement des allocations d'insertion, dans le sens d'un durcissement des conditions d'accès à ces allocations (voir chapitre **5**, Marché du travail). D'autres facteurs peuvent également entrer en ligne de compte pour expliquer la baisse du nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage/d'insertion (mesures en faveur de l'emploi ou la formation, conjoncture et hausse de l'emploi...) et la croissance du nombre de RIS (hausse des RIS «étudiants», augmentation de la précarité...).

7-8

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

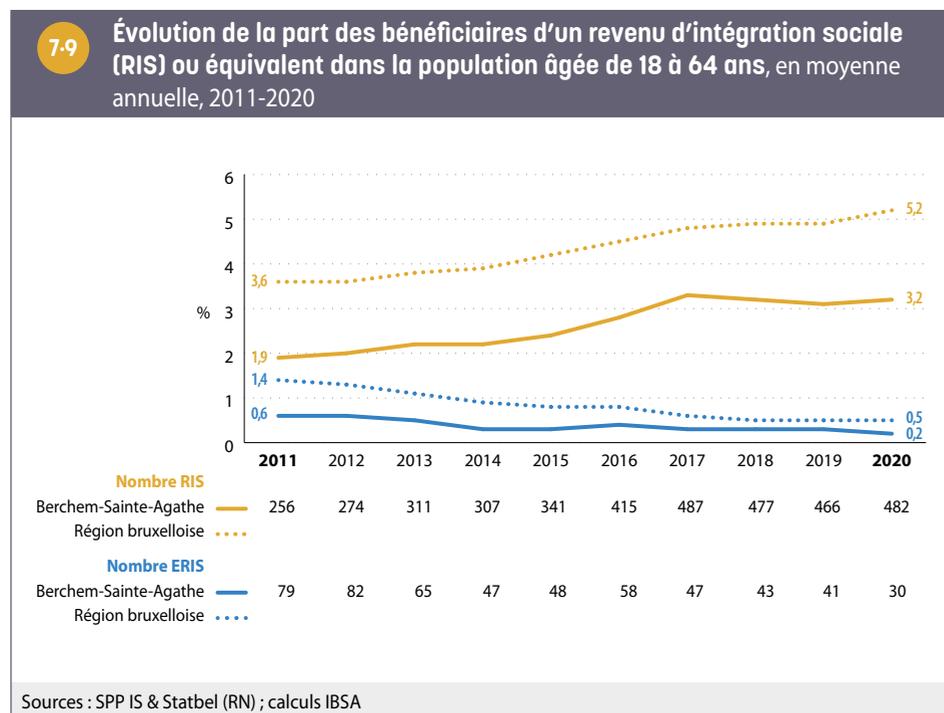
	Berchem-Sainte-Agathe			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
Population âgée de 18 à 24 ans	2 207	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	201	5,1	9,1	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	68	8,6	3,1	7,9	2,5
Population âgée de 18 à 64 ans	15 124	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	526	2,5	3,5	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	1 372	13,5	9,1	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	963	4,0	6,4	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	352	2,2	2,3	1,8	2,0
Population âgée de 65 ans et plus	3 902	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	399	6,3	10,2	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	258	7,3	6,6	6,0	6,4

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

Entre 2011 et 2020, le nombre de bénéficiaires du RIS a été multiplié par près de 1,9. L'évolution des parts des bénéficiaires du RIS et de l'ERIS dans la population (18-64 ans) à Berchem-Sainte-Agathe ces 10 dernières années suit une tendance similaire à celle observée à l'échelle régionale.

Depuis 2017 toutefois, la part de la population qui bénéficie d'un RIS est restée stable à Berchem-Sainte-Agathe, mais a continué à augmenter légèrement au sein de la Région ^{7.9}.

Le nombre de bénéficiaires de l'ERIS a lui diminué entre 2012 et 2020 (avant la guerre en Ukraine). Ce nombre est faible à Berchem-Sainte-Agathe. La tendance générale à la diminution du nombre de bénéficiaires d'un ERIS dans la commune et en général dans la Région peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons donc que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.



7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 6 810 personnes ont droit à une intervention majorée à Berchem-Sainte-Agathe en tant que titulaires ou comme personnes à charge, soit 27 % de la population berchemoise (contre 26,5 % au niveau régional). Les pourcentages de BIM dans la population sont donc relativement similaires à ceux observés en Région bruxelloise, sauf pour les 65 ans et plus, qui sont moins fréquemment BIM à Berchem-Sainte-Agathe²⁵ ^{7.10}.

7.10 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

Classe d'âge	Berchem-Sainte-Agathe			Région de Bruxelles-Capitale					
	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾	Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population		Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1 018	1 054	2 072	31,4	33,3	32,3	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	345	357	702	30,6	33,1	31,8	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	1 187	1 678	2 865	18,9	25,3	22,2	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	424	747	1 171	25,5	33,3	30,0	30,6	35,3	33,4
Total	2 974	3 836	6 810	24,1	29,3	26,8	24,8	28,2	26,5

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)
(1) Titulaires et personnes à charge.

25 Même s'ils bénéficient plus souvent de la GRAPA.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des dépenses et recettes récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Au cours des années 2015-2020, Berchem-Sainte-Agathe enregistrait tantôt un excédent, tantôt un déficit dans le service ordinaire. Le résultat cumulé est devenu légèrement positif à partir de 2017, mais est repassé dans le rouge en 2020. Cette année-là, la crise du Covid-19 a induit simultanément une augmentation des dépenses communales et une baisse des recettes. Par conséquent, le service ordinaire affichait un solde négatif cette année-là.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que la dette et les dépenses d'investissement par habitant, étaient en moyenne plus faibles à Berchem-Sainte-Agathe pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises **8-1**.

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020	Berchem-Sainte-Agathe	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 407	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 452	1 886
Dette en euros par habitant	1 285	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	172	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel ; calculs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La somme des **fonds et dotations**²⁶ représente la principale source de **recettes** pour Berchem-Sainte-Agathe. La part de cette source est inférieure à celle des 19 communes réunies (33 % pour Berchem-Sainte-Agathe, contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 14 % des recettes de la commune de Berchem-Sainte-Agathe, tandis que les autres fonds et dotations représentent 19 % **8.2**. Ramenés au nombre d'habitants, tant la dotation générale que les autres fonds et dotations de Berchem-Sainte-Agathe sur la période 2015-2020 sont inférieurs à ceux de l'ensemble des 19 communes.

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**²⁷ constituent la deuxième plus grande source de recettes pour Berchem-Sainte-Agathe. Leur part dans les recettes ordinaires est comparable à celle des 19 communes réunies (28 % des recettes ordinaires à Berchem-Sainte-Agathe, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramené au nombre d'habitants, le rendement issu du précompte immobilier est cependant plus faible à Berchem-Sainte-Agathe que dans l'ensemble des 19 communes. En 2019, la commune a augmenté le taux. Le rendement quelque peu inférieur pourrait s'expliquer, entre autres, par une plus faible densité de bureaux.

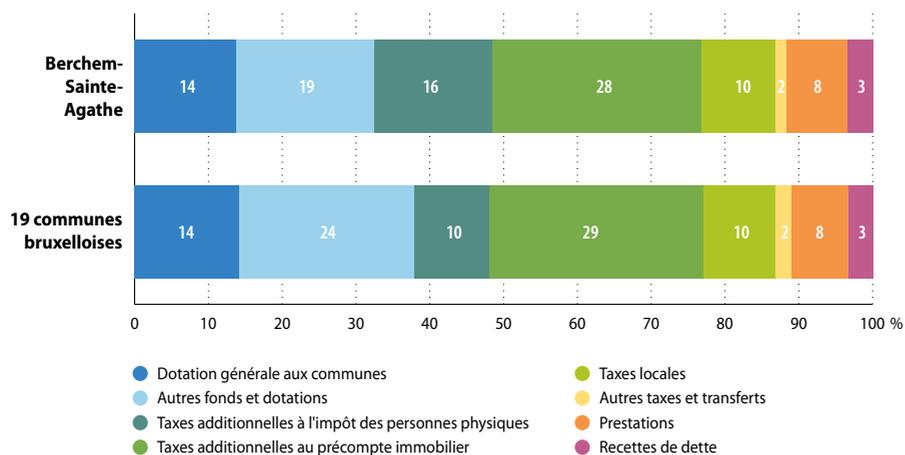
Les recettes provenant de l'**impôt des personnes physiques**²⁸ (16 %) et des **taxes communales** (10 %) constituent les troisième et quatrième sources de revenus de la commune. La part des revenus provenant de l'impôt des personnes physiques est plus élevée que pour les 19 communes réunies. En 2019, la commune a réduit le taux de l'impôt des personnes physiques, bien qu'il soit resté supérieur à la moyenne régionale. Le rendement de l'impôt des personnes physiques par habitant à Berchem-Sainte-Agathe est plus élevé que dans les 19 communes réunies (voir chapitre **7**, Revenus).

²⁶ Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

²⁷ Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

²⁸ Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

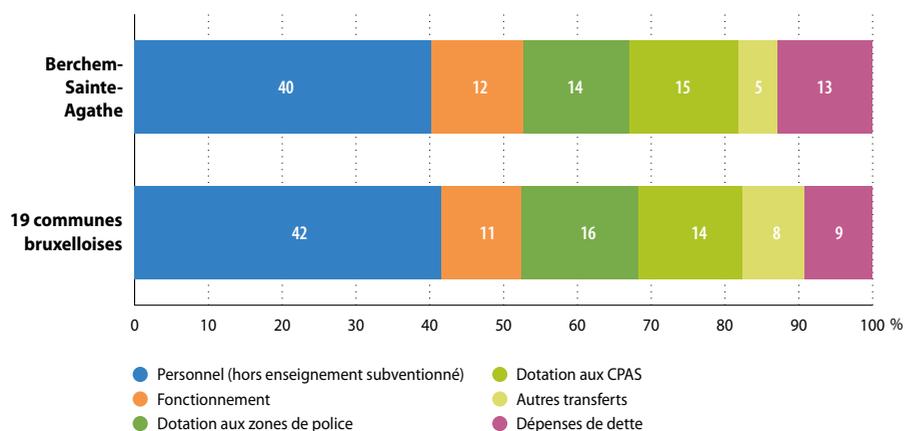
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



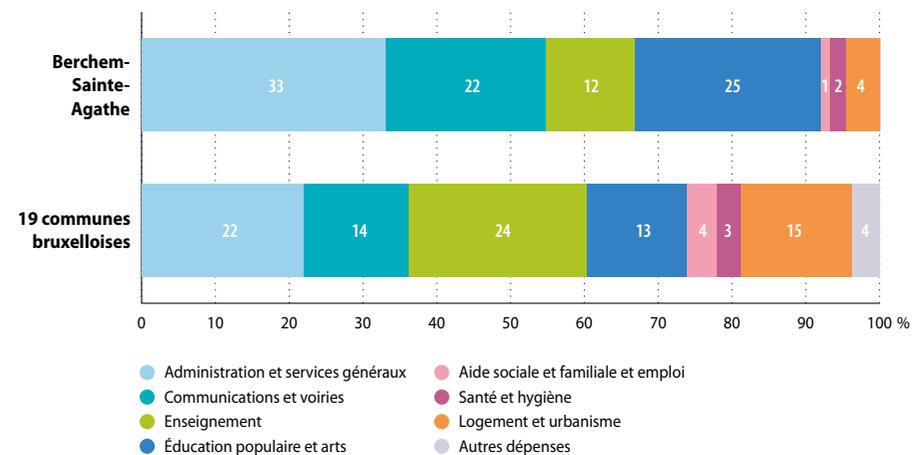
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Berchem-Sainte-Agathe. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 40 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes **8-3**. Les dépenses de fonctionnement, la dotation au CPAS et les dépenses de dette sont relativement un peu plus élevées à Berchem-Sainte-Agathe que dans les 19 communes réunies, contrairement à la dotation aux zones de polices et aux autres transferts (tiré vers le haut pour les 19 communes par la ville de Bruxelles).

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines de l'administration et des services généraux (33 %), de l'éducation populaire et des arts (25 %) et des communications et des voiries (22 %) ont représenté une part importante des investissements à Berchem-Sainte-Agathe pour la période 2015-2020. Les domaines de l'enseignement (12 % contre 24 % pour les 19 communes) ainsi que du logement et de l'urbanisme (4 % contre 15 % pour les 19 communes) représentent en revanche une part relativement plus faible des investissements de la commune pendant cette période **8-4**.

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, 4 813 bâtiments (4 369 résidentiels et 444 non résidentiels) et 10 573 logements sont recensés à Berchem-Sainte-Agathe, dont 796 logements sociaux. La fonction résidentielle est plus marquée à Berchem-Sainte-Agathe qu'au sein de la Région dans son ensemble.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données suffisamment récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 726 euros, contre 739 euros à l'échelle régionale²⁹. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau), pèse lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages³⁰.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

À Berchem-Sainte-Agathe, la morphologie du bâti résidentiel est relativement similaire à celle du bâti bruxellois. Parmi les 4 369 bâtiments résidentiels, 64 % sont des maisons deux façades³¹, et 22 % sont des immeubles à appartements. Les maisons à quatre façades sont rares, encore plus qu'au sein de la Région **9.1**.

9.1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Berchem-Sainte-Agathe	64 %	12 %	2 %	22 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

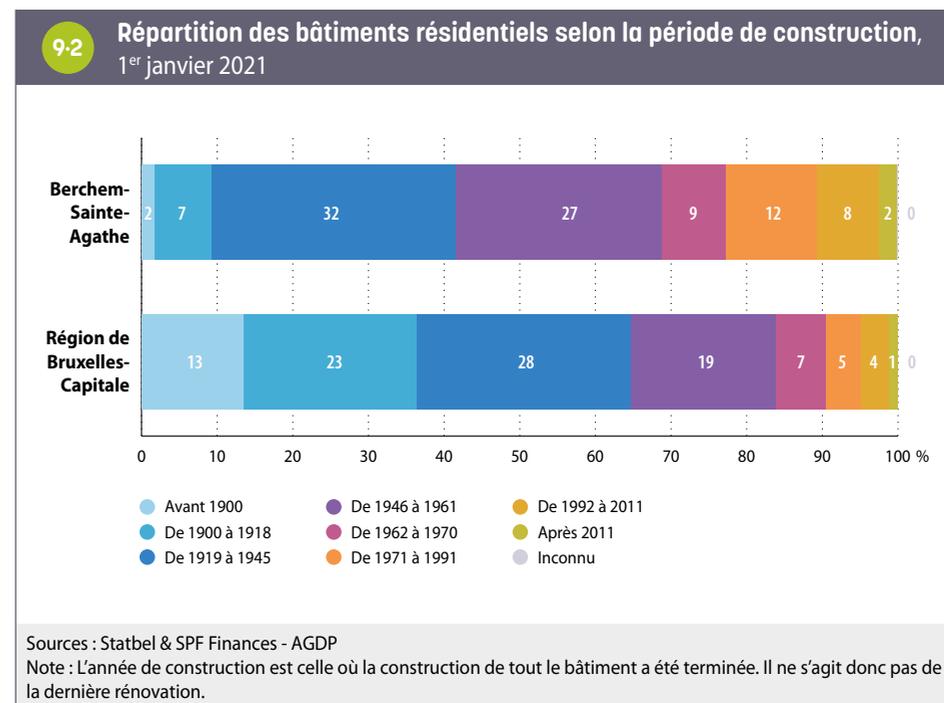
29 SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

30 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

31 Certains de ces bâtiments, identifiés comme maisons au niveau du bâti, sont parfois divisés en plusieurs logements.

Les bâtiments résidentiels récents sont surreprésentés dans la commune. Les bâtiments construits depuis 1946 constituent près de 60 % du bâti résidentiel (contre près de 35 % pour l'ensemble de la Région). Alors que le tiers des bâtiments résidentiels de la Région datent d'avant la Première Guerre mondiale, ce n'est le cas que de moins de 10 % des bâtiments résidentiels à Berchem-Sainte-Agathe **9.2**.

L'âge du bâti varie au sein de la commune. La commune s'est développée autour d'un ancien noyau villageois et de la chaussée de Gand : le centre de la commune est donc plus anciennement bâti que sa périphérie.



Les données du Censur 2011 permettent de constater que les logements de petite taille (trois pièces ou moins) sont, en proportion, beaucoup moins nombreux à Berchem-Sainte-Agathe qu'au niveau régional (11 % contre 20 %), contrairement aux logements de plus grande taille, de 6 pièces ou plus (36 % contre 25 % à l'échelle de la Région)³². Il faut rappeler que la commune accueille, en proportion, davantage de ménages de quatre personnes ou plus que la Région dans son ensemble (voir chapitre 2, Population).

Toujours sur base du Censur 2011, il apparaît que la part de logements occupés par leur propriétaire est nettement plus élevée à Berchem-Sainte-Agathe (53 %) qu'à l'échelle de la Région (38 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, la commune de Berchem-Sainte-Agathe compte 796 logements sociaux, soit 69 de plus qu'en 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est un peu plus important à Berchem-Sainte-Agathe qu'à l'échelle régionale : on compte 7,8 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, contre 7,2 pour 100 au niveau de la Région **9.3**.

Notons qu'en 2022, 776 ménages berchemois (796 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 8 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise³³.

9.3	Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020	
	Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de logements sociaux	796	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	7,8	7,2

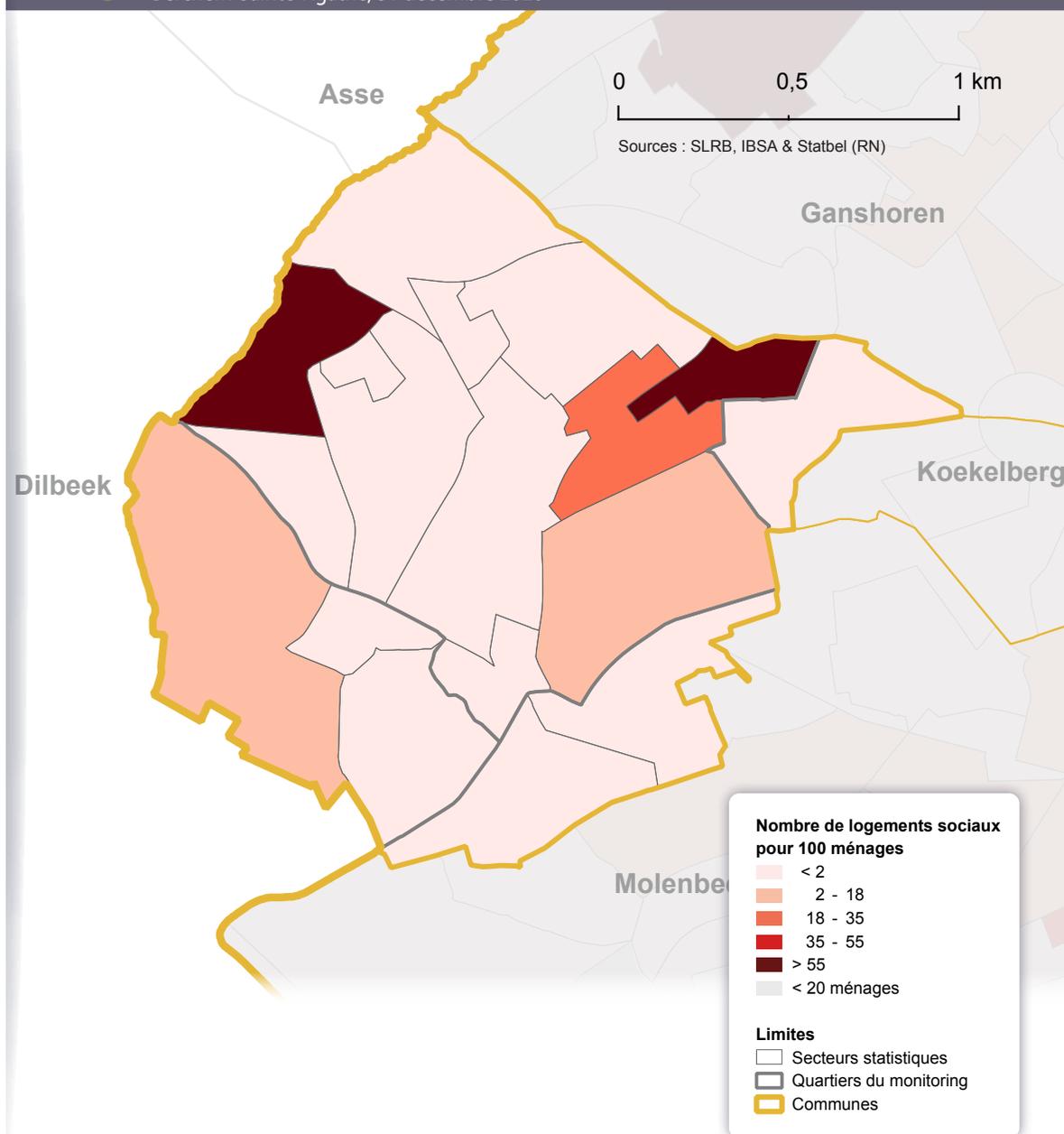
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA

32 Depuis 2011, 109 bâtiments résidentiels ont été construits. Ils constituent 2 % des bâtiments résidentiels.

33 Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.

9.4

Nombre de logements sociaux pour 100 ménages par secteur statistique, Berchem-Sainte-Agathe, 31 décembre 2020



Les logements sociaux de la commune se situent dans cinq **secteurs statistiques**. Les logements sociaux de la Cité moderne, cité-jardin construite dans les années 1920, constituent la quasi-totalité des logements de son secteur statistique. Le secteur Hunderenveld accueille lui trois barres de logements, construites fin des années 1970 : le logement social constitue près de 80 % des logements du secteur. Dans le secteur Molenberg, le logement social constitue 20 % des logements. Il est tout à fait marginal dans les autres secteurs **9-4**.

Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»³⁴. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le parc locatif, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 85 à Berchem-Sainte-Agathe³⁵. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Berchem-Sainte-Agathe, 48 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché³⁶, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé³⁷. Au total, on dénombre 532 logements acquisitifs à finalité sociale à Berchem-Sainte-Agathe³⁸ **9-5**.

9-5	Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020		
	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Berchem-Sainte-Agathe	85	48	532
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

34 Perspective.brussels (2021).

35 26 logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2018, 59 logements du Fonds du logement au 01/01/2019 et 0 logement de la Régie foncière régionale au 01/01/2017.

36 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

37 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

38 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

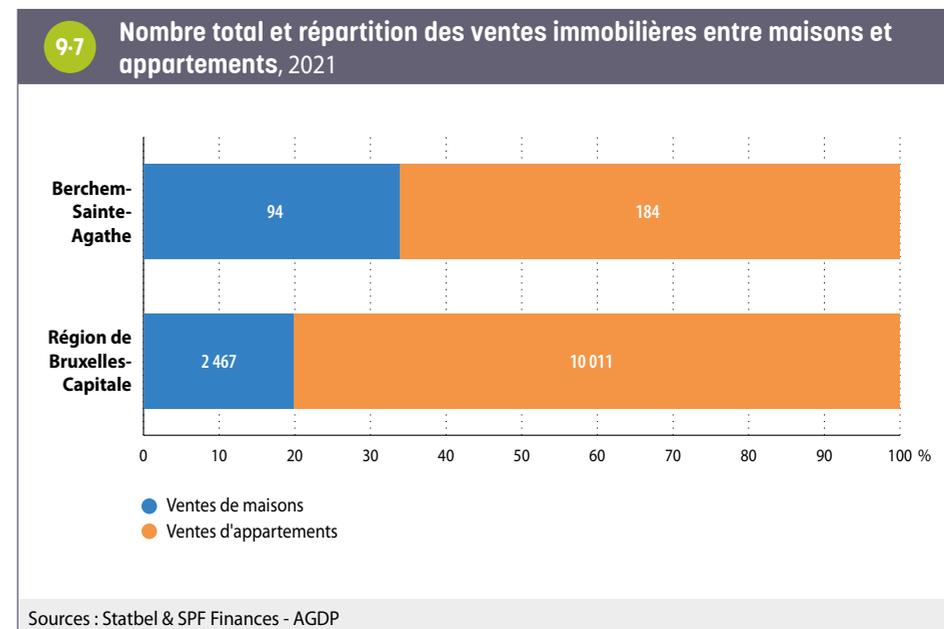
9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est plus bas à Berchem-Sainte-Agathe que dans la Région. En 2021, le prix médian des ventes d'appartements est de 200 000 euros, contre 240 000 euros pour la Région, soit une différence de 16 % ⁹⁻⁶. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des appartements corrigé de l'inflation a augmenté de façon importante (+14 %) à Berchem-Sainte-Agathe, mais à un rythme inférieur à celui de la Région bruxelloise (+22 %).

9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021				
	Berchem-Sainte-Agathe		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
Maisons deux et trois façades				
Prix médian	326 000 €	359 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	73	93	2 115	2 317
Appartements				
Prix médian	175 000 €	200 000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	137	184	8 276	10 011
Nombre total de transactions pour 100 ménages¹	2,20	2,74	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
 (1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

En 2021, la majorité des transactions à Berchem-Sainte-Agathe concerne des appartements, mais ce dans une proportion néanmoins plus faible qu'à l'échelle de la Région ⁹⁻⁷.



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Berchem-Sainte-Agathe, on dénombre 0,8 voiture par ménage ¹⁰⁻¹. Ce taux de motorisation place Berchem-Sainte-Agathe parmi les communes où les ménages sont fortement motorisés : elle est 5^e sur les 19 communes bruxelloises, au-dessus du taux régional (0,6 voiture par ménage). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (e.a. la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces, etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée ³⁹.

Ce taux moyen, qui rapporte le nombre total de voitures sur le nombre total de ménages de la commune, peut masquer des situations variées. Dans la commune, 39 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est également en dessous de la moyenne régionale (52 %), 46 % des ménages possèdent une seule voiture, et 15 % en possèdent au moins deux. Le taux de motorisation élevé des ménages reflète donc ici à la fois une plus faible part de ménages non motorisés et une part importante de ménages motorisés, aussi bien avec une seule voiture que davantage.

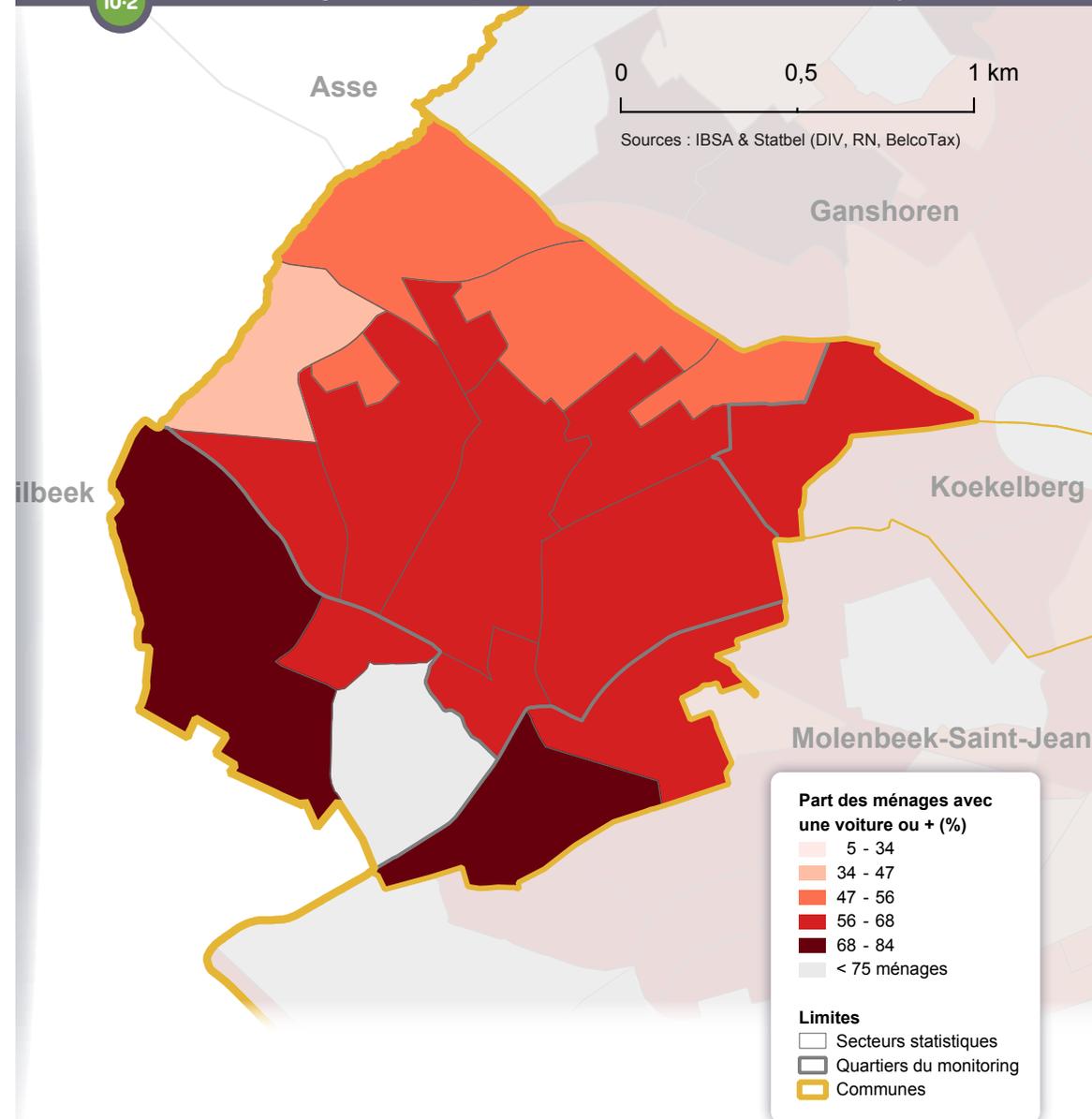
10-1 Motorisation des ménages, 2019			Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	38,9	52,3
	1 voiture	%	46,2	37,7
	2 voitures ou plus	%	15,0	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,8	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	8,3	7,7

Source : Statbel ; calculs IBSA

39 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Berchem-Sainte-Agathe, 2019



La part des ménages qui possèdent une voiture varie au sein de la commune **10-2**. Les **secteurs statistiques** où les ménages avec une voiture sont proportionnellement plus nombreux sont aussi ceux pour lesquels les revenus sont plus élevés (dans le sud de la commune). À l'inverse, les secteurs moins aisés (avec de nombreux logements sociaux) sont aussi ceux où les ménages sans voitures sont proportionnellement plus nombreux.

La part de ménages disposant d'une voiture de société est un peu supérieure à Berchem-Sainte-Agathe à ce que l'on observe en Région bruxelloise (8,3 % contre 7,7 %). Il s'agit d'une valeur qui place la commune au milieu du classement des communes bruxelloises : Berchem-Sainte-Agathe est la 8^e commune de la région avec la part des ménages disposant d'une voiture de société la plus faible, loin devant Saint-Josse (2,6 %) et loin derrière Woluwe-Saint-Pierre (16 %).

Ceci s'explique essentiellement par le **taux d'emploi** et les caractéristiques de l'emploi occupé par les Berchemois (plus de temps partiels, répartition employés – ouvriers, secteurs d'activité, rémunération...) ⁴⁰. La situation des Berchemois du point de vue de ces indicateurs du marché du travail ne diffère en effet pas très fortement de la situation régionale.

Voitures partagées

L'offre de voitures partagées via Cambio au sein de la Région date de 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de **première couronne**, particulièrement à l'est.

L'offre est plus faible à Berchem-Sainte-Agathe que dans la Région dans son ensemble. En 2021, on y dénombre ainsi 12 emplacements, soit un pour 2 120 habitants, contre un pour 1 886 pour l'ensemble de la Région. À Ixelles, commune la mieux équipée, on dénombre un emplacement pour 1 094 habitants **10-3**.

L'utilisation des véhicules partagés Cambio situés dans la commune est inférieure à ce qui s'observe globalement ailleurs. Ainsi, au cours de l'année 2020, chaque véhicule partagé a été réservé 371 fois en moyenne, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

		Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021			
		Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en termes d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	12	647	80	17
	Habitants par emplacement	2 120	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	4 449	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	371	439	342	441
Source : parking.brussels					

⁴⁰ En effet, en Belgique, l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

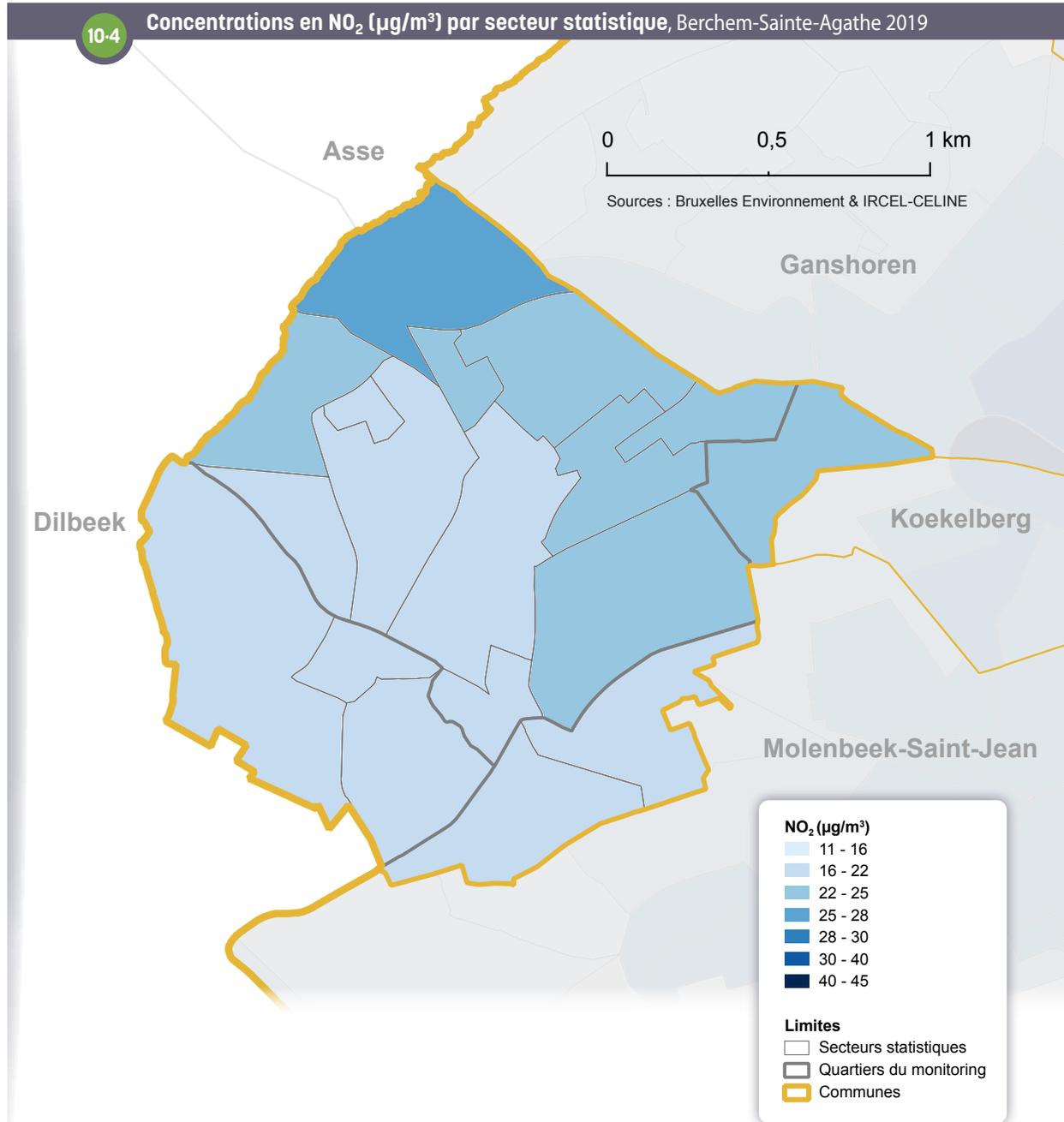
10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'à Bruxelles, de l'ordre de 4,71 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO₂, soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO₂, on considère que, à Bruxelles, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement 2022).

En Région bruxelloise (2021), les **concentrations** moyennes annuelles en NO₂ relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE (40 µg/m³), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS (10 µg/m³) (Bruxelles Environnement 2022).

La **concentration en NO₂** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains **secteurs statistiques** étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Les valeurs estimées pour Berchem-Sainte-Agathe sont relativement faibles. Les valeurs les plus élevées sont estimées aux alentours de l'avenue Charles Quint, dans la prolongation de l'autoroute **10-4**.

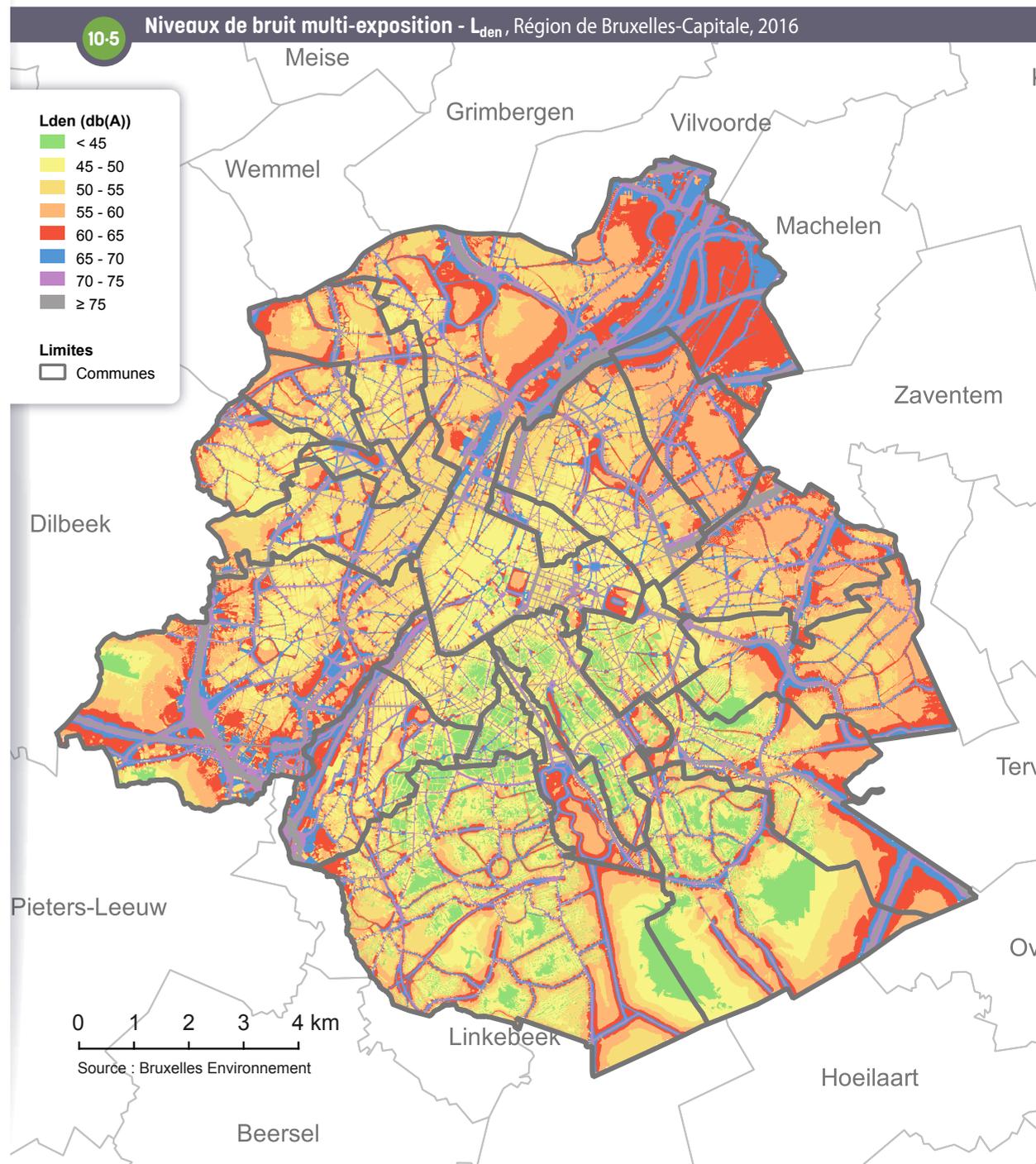


Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes, etc.) et les effets non auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale, etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24 h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. À Berchem-Sainte-Agathe, les infrastructures ferroviaires et routières expliquent la répartition des nuisances sonores. Les zones les plus concernées (avec des niveaux de bruit dépassant les 60 dB en moyenne) sont en effet à proximité de ligne de chemin de fer (ligne vers Dendermonde) ou de voies de circulation pénétrantes (avenue Charles Quint, dans le prolongement de l'autoroute, avenue du Roi Albert ou chaussée de Zellik).



Espaces verts

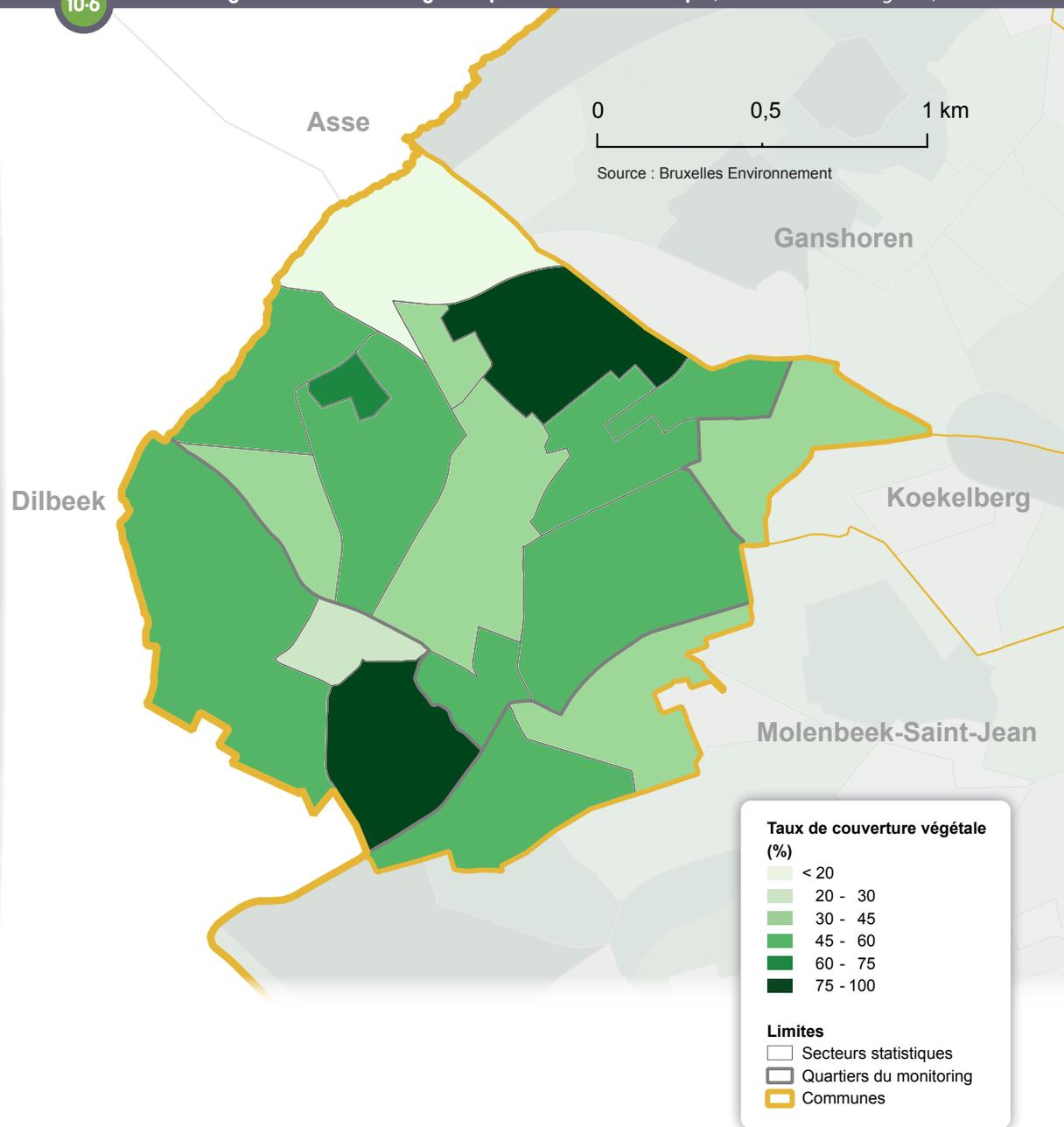
Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Berchem-Sainte-Agathe apparaît comme une commune en moyenne *aussi verte* que la Région dans son ensemble (qui inclut notamment la Forêt de Soignes). La couverture arborée est néanmoins moins présente. Si 50 % du territoire communal est sous couverture végétale (contre 52 % pour l'ensemble de la région), 23 % du territoire est sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la région)

Deux espaces verts structurent la commune : le bois du Wilder, au sud de la commune, et la réserve naturelle du Zavelenberg, constituée de bois, mais aussi de zones humides et de pâturages ¹⁰⁻⁶.

10-6

Pourcentage de couverture végétale par secteur statistique, Berchem-Sainte-Agathe, 2020



Les espaces verts accessibles au public sont relativement peu présents dans la commune : ils constituent 13 % du territoire (contre 19 % pour la Région) mais la part du territoire carencé en espaces verts accessibles est plus faible dans la commune qu'au sein de la Région (17 % contre 27 %). Rapportée au nombre d'habitants, la superficie de ces espaces verts semble assez réduite : le nombre de m² d'espaces verts accessibles par habitant est moins important que pour la région dans son ensemble (15 m²/hab à Berchem-Sainte-Agathe contre 25 m²/hab pour la Région) **10-7**.

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km ²)	2020	1,5	85,0
Surface de la couverture arborée (km ²)		0,7	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		50	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		23	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)	2021	0,4	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)		0,5	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		13	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		17	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab)		15	25

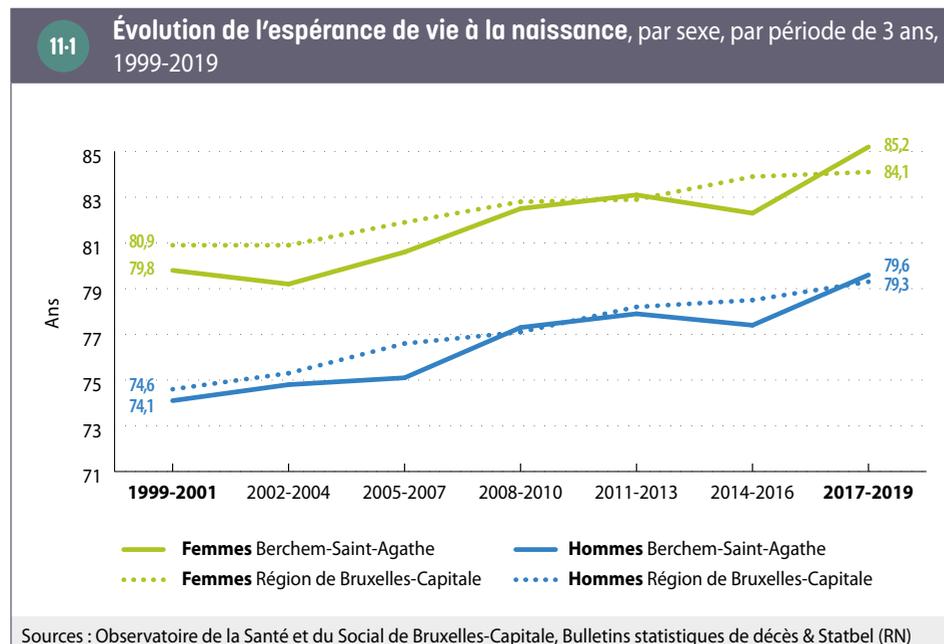
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

L'espérance de vie des femmes à la naissance est légèrement plus élevée à Berchem-Sainte-Agathe qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. Pour les hommes, l'espérance de vie dans la commune est presque similaire à celle de la Région. L'espérance de vie à la naissance calculée sur la période 2017-2019 est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,6 ans pour les hommes à Berchem-Sainte-Agathe contre, respectivement, 84,1 ans et 79,3 ans dans la Région **11-1**. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté pour les femmes et les hommes à Berchem-Sainte-Agathe. L'augmentation a été un peu plus importante à Berchem-Sainte-Agathe que pour l'ensemble de la Région bruxelloise, en particulier chez les femmes.



Sur l'ensemble de la période, l'espérance de vie à Berchem-Sainte-Agathe était globalement similaire à celle de la Région. L'espérance de vie est, de manière générale, liée à la situation socio-économique des habitants de la commune. Les facteurs qui entrent en jeu sont, d'une part, les conditions de vie (conditions de logement, situation professionnelle et conditions de travail, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et, d'autre part, l'accès aux soins de santé⁴¹.

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Berchem-Sainte-Agathe, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé par l'âge est de 535 pour 100 000 chez les hommes et de 300 pour 100 000 chez les femmes pour la période 2010-2019 **11-2**. Ces chiffres sont légèrement plus élevés qu'en Région bruxelloise pour les deux sexes (488 pour 100 000 chez les hommes, 272 pour 100 000 chez les femmes).

Le taux de mortalité prématurée standardisé a baissé de manière importante par rapport à la décennie précédente. Cette tendance est un peu plus marquée chez les hommes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Berchem-Sainte-Agathe était de 644 pour 100 000 chez les hommes et de 377 pour 100 000 chez les femmes.

Le tableau **11-2** présente les principales causes de décès prématurés. À Berchem-Sainte-Agathe, les trois causes les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les **cardiopathies ischémiques** et les maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Pour les femmes, il s'agit du cancer du sein, des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures et du cancer de l'appareil respiratoire. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

41 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Berchem-Sainte-Agathe	Taux de mortalité standardisé (1) Berchem-Sainte-Agathe (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Berchem-Sainte-Agathe	Taux de mortalité standardisé (1) Berchem-Sainte-Agathe (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
Toutes les causes de décès	437	535,1	487,8	284	299,7	272,2
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	49	60,7	55,8	17	18,6	25,3
Troubles chroniques des voies respiratoires inférieures (notamment bronchite, asthme, emphysème)	30	39,7	23,5	18	19,4	14,0
Cardiopathie ischémique	32	40,8	43,0	15	15,9	13,0
Maladies hépatiques chroniques	14	16,5	16,8	14	14,7	7,6
Maladies cérébrovasculaires	17	20,7	20,9	11	11,7	11,4
Cancer du sein	-	-	0,3	21	22,5	24,1
Cancers des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés (p. ex : lymphomes, leucémies...)	12	13,9	12,4	< 10	-	6,9
Suicide (2)	15	15,5	16,3	< 10	-	7,6
Cancer du côlon	13	17,3	10,8	< 10	-	6,5
Pneumonie	11	13,9	8,8	< 10	-	4,3
Abus d'alcool (y compris psychose alcoolique)	12	13,7	6,5	< 10	-	1,8
Cancer des lèvres, de la cavité buccale, du pharynx	11	13,6	8,1	< 10	-	2,3

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) **Standardisation** directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.

- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Les différences entre communes en matière d'**espérance de vie** et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants⁴². La population de Berchem-Sainte-Agathe présente principalement un profil socio-économique de classe moyenne.

42 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Berchem-Sainte-Agathe, calculés sur la période de 2015 à 2019 sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Berchem-Sainte-Agathe (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	13	7,0	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	6	3,3	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Bulletins statistiques de naissances et de décès* (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Berchem-Sainte-Agathe/ (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)⁴³, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toute personne en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national⁴⁴. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

⁴³ L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

⁴⁴ En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Berchem-Sainte-Agathe, on estime que 6,6 % des bénéficiaires sont diabétiques, que 1,2 % souffrent d'une maladie cardiaque et que 6,9 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalence non standardisée). Après standardisation pour l'âge, il apparaît que ces maladies chroniques sont globalement aussi fréquentes à Berchem-Sainte-Agathe que dans la Région dans son ensemble **11-4**.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Berchem-Sainte-Agathe (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Berchem-Sainte-Agathe (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	6 600,0	7 747,1	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	1 167,8	1 324,8	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	6 887,2	7 990,3	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

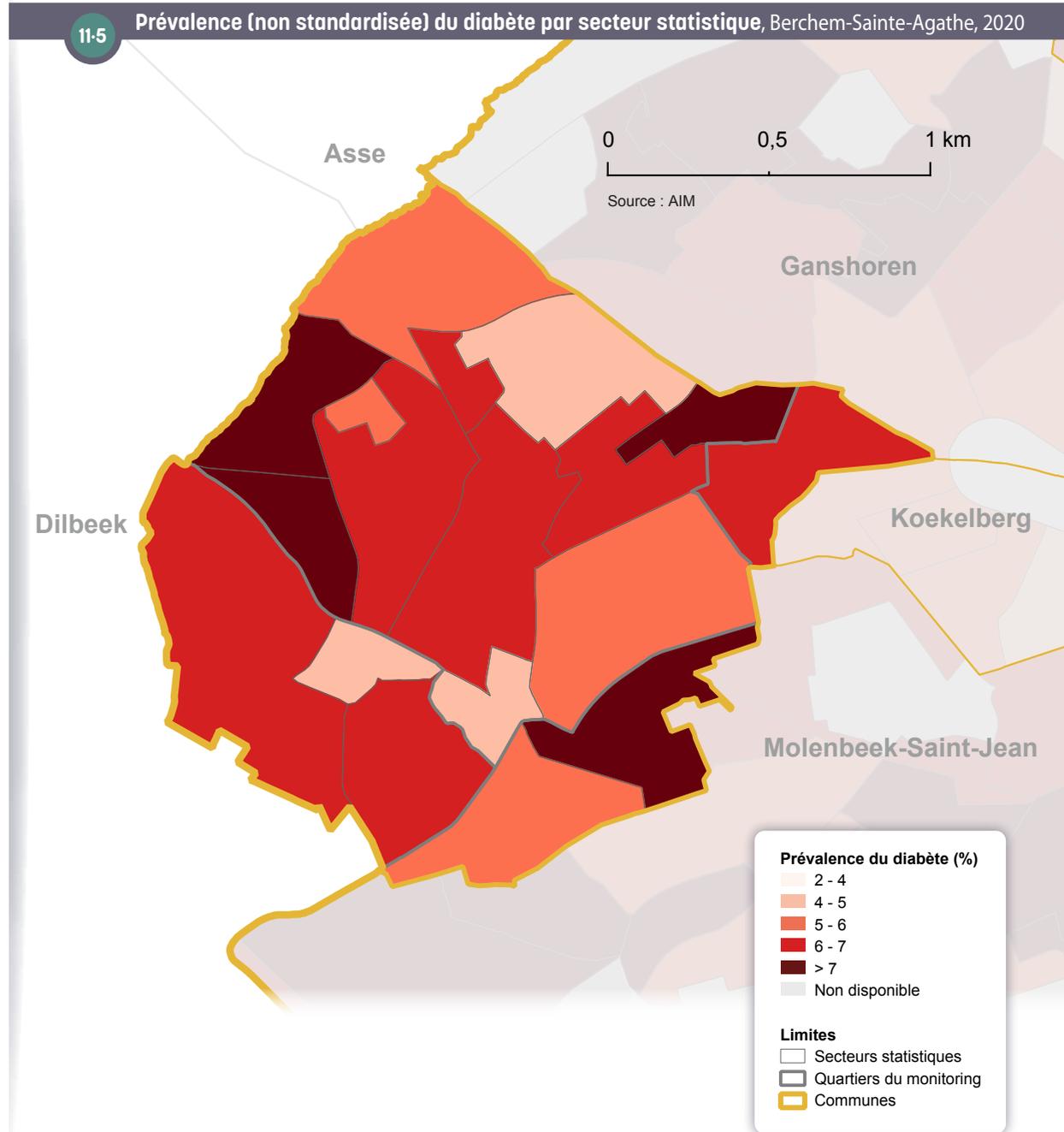
(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

La prévalence non standardisée du diabète n'est pas la même dans tous les **secteurs statistiques** de Berchem-Sainte-Agathe, mais elle est relativement élevée dans la majeure partie de la commune. La prévalence du diabète est ainsi remarquablement plus élevée dans les secteurs de la Cité Moderne, Molenberg et Hunderenveld, notamment, c'est-à-dire dans des zones comptant beaucoup de logements sociaux **11-5**.

Par ailleurs, 11 % des bénéficiaires à Berchem-Sainte-Agathe ont le statut «affection chronique» auprès de l'assurance maladie obligatoire⁴⁵. Après **standardisation pour l'âge**, cette proportion est légèrement plus élevée à Berchem-Sainte-Agathe (12 %) que dans la Région (11 %). Il convient toutefois de souligner que ces chiffres sont déterminés non seulement par la prévalence des maladies chroniques, mais aussi par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut⁴⁶.

45 Pour en savoir plus sur le statut «affection chronique», consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be.

46 L'obtention du statut «affection chronique» est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert et al., 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du «nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont limitées).



Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise **11-6**. L'incidence standardisée de ces cancers est comparable à Berchem-Sainte-Agathe et en Région bruxelloise, à l'exception du cancer colorectal chez l'homme qui est légèrement plus fréquent dans la commune pour la période 2016-2019.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Berchem-Sainte-Agathe, on estime qu'ils touchent 73 hommes sur 100 000 et 47 femmes sur 100 000 (incidence brute). Chez les femmes, ce type de cancer survient avec la même fréquence que le cancer du poumon et le cancer colorectal (incidence brute). Chez les hommes, la fréquence est similaire à celle du cancer du poumon⁴⁷.

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019			
	Taux d'incidence brut Berchem-Sainte-Agathe (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Berchem-Sainte-Agathe (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
Hommes			
Prostate	119,2	155,8	165,5
Poumons-bronches	106,7	140,1	86,5
Colorectal	75,3	107,2	106,6
Femmes			
Sein	168,2	190,5	185,2
Colorectal	45,0	53,0	58,4
Poumons-bronches	45,0	50,0	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Les trois cancers les plus fréquents ont été déterminés au niveau régional sur la base du nombre de cas absolu. Ici, les chiffres pour les 3 cancers les plus fréquents sont présentés pour Berchem-Sainte-Agathe. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les **ratios d'incidence standardisés** (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

47 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec en conséquence une issue plus fréquemment favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018⁴⁸. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Berchem-Sainte-Agathe, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région, sauf pour le cancer colorectal pour lequel la participation est légèrement plus élevée dans cette commune **11-7**. La participation est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Seuls 28 % des Berchemois se rendent chez le dentiste pour une consultation préventive (Région : 27 %). Ce chiffre est bas (à Berchem-Sainte-Agathe comme dans la Région), sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Un peu plus de la moitié (56 %) des 65 ans et plus vivant à domicile à Berchem-Sainte-Agathe ont été vaccinés contre la grippe en 2020. Ce chiffre est également proche de celui de la Région.

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Berchem-Sainte-Agathe	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	10,6 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	54,9 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	22,6 % (♂) - 21,0 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	49,6 %	44,9 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	27,5 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	56,0 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

48 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Berchem-Sainte-Agathe compte 3 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 413 lits (dont 173 lits MRS⁴⁹ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 10,5 % des habitants de Berchem-Sainte-Agathe âgés de 65 ans et plus devaient pouvoir en théorie trouver une place dans une maison de repos dans leur commune. Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui des 19 communes bruxelloises (8,9 %).

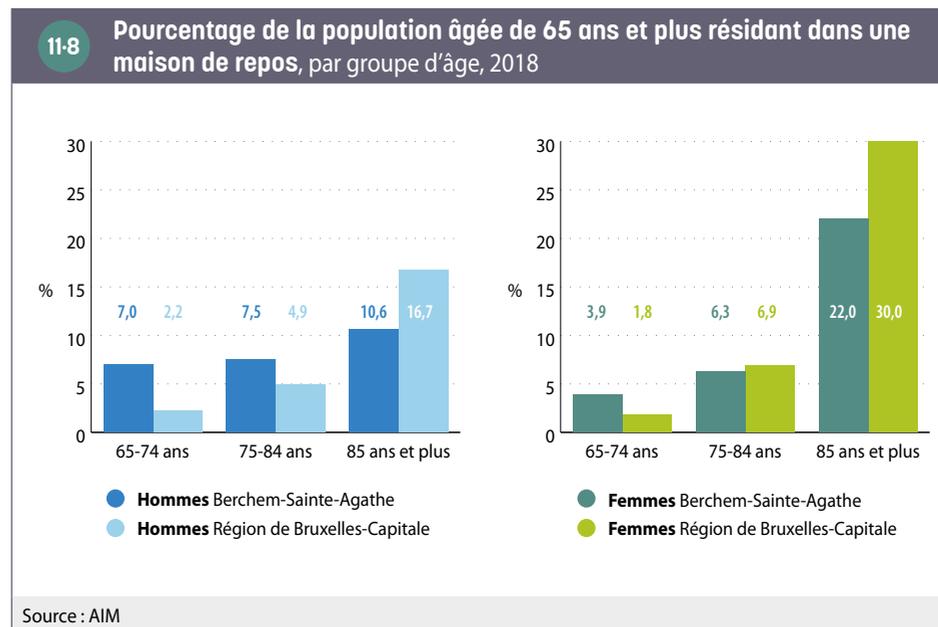
En 2018, 319 habitants de Berchem-Sainte-Agathe âgés de 65 ans et plus (193 femmes et 126 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 8,1 % de ce groupe d'âge⁵⁰. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. La part des femmes résidant à Berchem-Sainte-Agathe qui vont vivre dans une MR(S) est similaire à celle des hommes de la commune (8,5 % de l'ensemble des femmes de plus de 65 ans et 7,6 % de l'ensemble des hommes de plus de 65 ans). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus.

L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Berchem-Sainte-Agathe en 2018. Elle montre également que la sous-représentation relative des femmes allant vivre dans une MR(S) par rapport à la Région n'est en fait évidente que parmi les 85 ans et plus. En revanche, la surreprésentation relative des hommes est particulièrement frappante chez les 65-74 ans.

49 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

50 Il s'agit de personnes domiciliées à Berchem-Sainte-Agathe et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune de Berchem-Sainte-Agathe. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Berchem-Sainte-Agathe, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Berchem-Sainte-Agathe. Notons que, toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).



Le pourcentage de Berchemois résidant en MR(S) **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** est de 59 % en 2018. Dans la population berchemoise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 29 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont indéniablement surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %. La surreprésentation de BIM en MR(S) est donc encore nettement plus élevée à Berchem-Sainte-Agathe que dans la Région.

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.
Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.
Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.
Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.
Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : <https://cpasbxl.brussels/>

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019						
	Taux d'incidence standardisé (1) Berchem-Sainte-Agathe (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Berchem-Sainte-Agathe	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Berchem-Sainte-Agathe
Hommes						
Prostate	155,8	[114,9 ; 196,6]	165,5	[158,7 ; 172,4]	100,5	[74,4 ; 126,6]
Colorectal	140,1	[101,2 ; 179,0]	86,5	[81,6 ; 91,3]	169,8	[123,2 ; 216,5]
Poumons-bronches	107,2	[71,9 ; 142,5]	106,6	[101,2 ; 111,9]	94,5	[63,7 ; 125,4]
Femmes						
Sein	190,5	[150,0 ; 231,1]	185,2	[179,2 ; 191,2]	101,5	[80,1 ; 123,0]
Colorectal	53,0	[31,2 ; 74,8]	58,4	[55,0 ; 61,8]	82,6	[52,3 ; 123,8]
Poumons-bronches	50,0	[29,3 ; 70,7]	50,5	[47,2 ; 53,7]	102,6	[65,1 ; 153,9]
<small>(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. Source : Fondation Registre du Cancer, 2022</small>						

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS): le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : <https://cpasbxl.brussels/>

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AIM	Agence InterMutualiste	OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONEM	Office National de l'Emploi
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux	ONP	Office national des Pensions
Bruprev	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	ONSS	Office national de sécurité sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CPAS	Centre public d'action sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
DB	Décibels	RN	Registre national
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPP	Service public fédéral de programmation
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	SPRB	Service public régional de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UE	Union Européenne
IPP	Impôt des personnes physiques	ULB	Université libre de Bruxelles
MENA	Mineur étranger non accompagné	VUB	Vrije Universiteit Brussel
		WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Berchem-Sainte-Agathe*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles* n°5, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Berchem-Sainte-Agathe

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels